VOLUME IV. WINNIPEG, MERCREDI, 21 FEVRIER 1917 NUMERO 41

LA LIBERTÉ

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par la
T CANADA PUB. CO., LTD.
619 Ave. McDermot
Te ones - - Garry 4264-4265

Sommes-nous Isolés

Mais vous êtes isolés, sans cohésion, perdus dans cet immense Manitoba, noyés au milieu d'une population étrangère. A quoi bon aller vous y rejoindre? Nous ne pourrions point demeurer français et catholiques. Tôt ou tard nous devrions disparaître dans l'élément anglais ou étranger.

Voilà en résumé le plus enraciné des préjugés de la province de Québec contre l'émigration au Manitoba. Mais c'est aussi le plus facile à réfuter par des faits précis et concrets: c'est ce qui nous console.

Le groupe français du Manitoba a à peine quarante ans de vie. Il s'est constitué de colons venus de la province de Québec, des états de la Nouvelle-Angleterre, de la France et de la Belgique. On ne peut pas affirmer qu'ils sont venus riches. Si quelques-uns avaient un peu d'avoir, la majorité n'avaient pour toute richesse que de l'espoir, du courage et de la bonne volonté.

Que sont-ils devenus?

Un groupe de trente-cinq à quarante mille. Vous les trouvez en de solides groupements à l'est et à l'ouest de la rivière Rouge, dans le sud-ouest du Manitoba, le long de la rivière Assiniboine, au sud du lac Dauphin et entre les lacs Winnipeg et Manitoba. Ces Canadiens français possèdent pratiquement la même organisation que leurs compatriotes de la province de Québec. Ils ont leur église où l'on ne parle que français, leurs écoles où ils parviennent à enseigner le français quoiqu'on en dise. Toute paroisse un peu importante a couvent et religieuses, souvent des frères enseignants. Prise en elle-même, dans sa vie quotidienne, intime, réelle, notre paroisse est toute française. Souvent vous n'y trouvez pas deux familles de langue anglaise.

Mais vous avez subi des pertes. Votre groupe a perdu de ses fils depuis quarante ans.

Non; absolument pas. Nous pouvons avec fierté nous rendre ce témoignage. Nous n'avons rien perdu. Belle preuve de notre vitalité, éloquent démenti à ceux qui ont prédit notre ruine et notre disparition: surtout, magnifique promesse de survivance, de solide avenir; excellente raison pour nos compatriotes de la province de Québec de faire taire leurs préjugés et de ne point craindre de venir nous rejoindre.

Nous n'avons pas perdu de terrain. Plus encore, nous avons avancé, consolidant nos positions, rendant plus français qu'il y a dix et vingt ans les régions que nous avons colonisées. Chiffres en mains, nous pouvons démontrer que nous avons fait tache d'huile où nous nous sommes établis, achetant peu à peu les terres avoisinantes appartenant aux Anglais ou à d'autres nationalités. Des villages qui il y a quinze ans comptaient vingt-cinq pour cent de population non française n'en contiennent maintenant pas ou à peu près pas. De sorte que la paroisse manitobaine vous offre un centre essentiellement français, inaccessible à l'assimilation, où vous pouvez avoir l'absolue certitude de demeurer français et catholique et d'y élever vos enfants français et catholiques.

• • •

Compatriotes de la province de Québec ne craignez pas, venez vous établir au Manitoba. Si vous doutez de nous, renseignez-vous auprès de ceux qui sont venus nous voir. Le spectacle de notre vitalité les a toujours étonnés et réconfortés. D'ailleurs, il y a trente ans que nos ennemis prédisent notre mort. Et nous vivons toujours, plus nombreux, plus organisés, plus assurés de survivre. Notre passé répond de notre avenir.

Venez voir et nous sommes certains que vous demeurerez. **Le Comptoir Agricole, Lté, 300 Edifice Grain Exchange, Winnipeg, Man.**, vous donnera sur demande tous les renseignements désirables.

Une Oeuvre à Faire

Jean-S. Pizdor, directeur du journal polonais catholique **Gazeta Katolicka,** publié par la West Canada Publishing Co., Winnipeg, a été, la semaine dernière, proclamé par le jury innocent de l'accusation de libelle criminel proférée contre lui par le prétendu évêque Paul. Ce dernier procès où ce malheureux prétendu évêque Paul tentait de faire emprisonner ce jeune journaliste catholique peut être considéré comme le point culminant de la longue lutte soutenue par le clergé catholique polonais de la ville de Winnipeg contre ces différents imposteurs qui tentent depuis une dizaine d'années d'implanter le schisme au milieu de la population polonaise du Manitoba. "L'évêque" Paul, qui n'a jamais été prêtre, vint à Winnipeg vers 1911. Il commença immédiatement sa propagande au milieu des Polonais. Se disant catholique, faisant appel aux préjugés des Polonais nés en Europe contre les évêques de langue française, il réussit à grouper autour de sa personne un bon millier de Polonais. Bientôt, l'on apprit des Etats-Unis quel triste sire était cet "évêque" Paul. Dès 1913, Jean-S. Pizdor se mettait à la tâche et apprenait aux catholiques polonais du Manitoba ce qu'était cet imposteur. "L'évêque" Paul ne répondit pas aux coups de Pizdor. Ce n'est que le 20 septembre 1916 que, sentant trop chaude la soupe, il en appela aux tribunaux, demanda l'arrestation de Pizdor, l'accusant de libelle criminel.

Le procès a eu lieu. Pizdor a été acquitté. Jamais preuve aussi accablante n'a été accumulée par un accusé. Elle a été telle que le juge, après le verdict, a déclaré que ce "procès" était l'un des plus scandaleux qui aient eu lieu devant ce tribunal". Il a ajouté que "l'évêque" Paul était un trompeur. "C'est un scandale, ajouta le juge, que de permettre à cet individu de parader vêtu de l'uniforme du serviteur de Dieu. En acquittant l'accusé et en maintenant son plaidoyer de justification, le jury a pratiquement trouvé le prétendu évêque coupable de participation à un crime des plus sérieux" Après ces terribles commentaires, le juge a recommandé de porter devant le procureur général la preuve faite par la défense. Il espère que le procureur général demandera l'arrestation du prétendu évêque.

Pizdor est acquitté. Reste au jeune journaliste catholique à payer les frais de sa défense. Il ne peut point espérer en un recours contre le prétendu "évêque" Paul. Comme tous ces imposteurs qui tentent de semer la zizanie dans les milieux catholiques, il est l'instrument de puissances occultes qui se gardent bien d'apparaître au grand jour. On nous dit que les frais judiciaires de la lutte faite par Pizdor atteindront le chiffre de deux mille piastres. Est-il juste, est-il raisonnable que lui seul porte tout le fardeau? Il a risqué la prison, le pénitencier. Cela n'est-il pas suffisant? Sa victoire est une victoire pour l'élément catholique tout entier. Les catholiques ne devraient-ils pas se faire un devoir d'aider la **Gazeta Katolicka** à payer ses avocats?

Aucune autre oeuvre ne saurait selon nous être plus méritoire, plus à propos. Il est difficile de dire toute la grandeur du service rendu à l'Eglise par Jean-S. Pizdor.

Le Catholicisme, voilà l'Ennemi

I—Pourriture Sociale

Il est désormais évident que l'Eglise Catholique est appelée à subir au Manitoba, la même série de persécutions qu'elle a dû subir en France de 1848 à 1914. Le mot persécution peut paraître exagéré! Mais quand bien même l'on serait convaincu que l'Eglise n'est pas ou ne doit pas être la seule dispensatrice de l'Instruction et de l'Education, on doit reconnaître que l'exclure complètement de l'enseignement dans les écoles primaires, secondaires ou supérieures, c'est lui refuser le droit commun et par conséquent faire acte de persécution.

Nos adversaires prétendent que leurs lois ne sont point dirigées contre l'Eglise catholique elle-même, mais nous voulons leur arracher leur masque et dévoiler leur sectarisme en établissant **la similitude entre leurs méthodes et celles des franc-maçons et anticléricaux de France.** Nous savons qu'ici tous ne sont pas des franc-maçons; beaucoup sont simplement d'honnêtes protestants qui trouvent dans une alliance avec les sectaires l'occasion d'humilier une église rivale qu'ils craignent. Mais à ceux-là nous voulons donner un mot **d'avertissement charitable.** Nous devons être "respectueux pour les personnes mais irréductibles à l'endroit des erreurs". Nous n'avons qu'un but: le Bien par la Vérité et pour l'harmonieux développement du Canada. Après tout, la lumière n'a pas été faite pour être fourrée sous une mesure à grain. "Cher ami, disait un jour Socrate, vous êtes citoyen d'Athènes, c'est-à-dire d'une ville à la fois très puissante et très renommée pour sa sagesse et sa science; n'êtes-vous pas honteux d'attacher tant d'importance aux richesses et aux honneurs? Ne pourriez-vous tourner votre esprit vers la sagesse, la vérité et le perfectionnement de votre âme?"

Avec quel à-propos et quelle justesse ne pourrait-on adresser cette apostrophe au citoyen canadien de nos jours? Combien dans ce pays qui, en une course folle vers les honneurs et les richesses, tourbillonnent du berceau à la tombe, ne laissant pour exemples à leurs enfants que des vols et des scandales? Quelle est la province canadienne qui n'ait point ses scandales et ses enquêtes politiques? Au fédéral, quel est l'élément politique principal? Les scandales du parti adversaire, et ils sont multiples. En vain les enquêtes s'ajoutent aux enquêtes, il semble que ce soit la loi du pays!

En dehors même de la politique, la spéculation règne en maîtresse, faisant hausser ou baisser les produits et les valeurs, enrichissant les uns, ruinant les autres, attisant les haines et les divisions. L'Ouest se lève contre l'Est, l'ouvrier se dresse contre le patron, le fermier contre le manufacturier. Ajoutez à cela les questions de races, attisées par une mauvaise politique, les divisions religieuses accentuées par le fanatisme de certaines sectes, le débordement du luxe, etc. La guerre même, loin d'apaiser ces passions malsaines, semble les avoir accrues! C'est le culte de Mammon, le culte du Veau d'Or substitué à l'observance de la loi du Christ, du Christ qui a prêché au monde les Béatitudes. **Quos perdere volet, deus dementat**: sur les pentes de l'orgueil une nation est vite rendue à sa perdition!

Il semble que la corruption a prise au Canada un développement assez considérable pour que les dirigeants s'arrêtent à réfléchir sérieusement sur les causes prochaines ou éloignées de cette pourriture morale! **Et nunc, Reges, intelligite.** Le Canada est trop jeune pour avoir déjà le sort d'Athènes.

Pour arrêter le flot envahisseur il faut construire des digues; pour sauver ceux qu'il va engloutir, il faut dresser des phares. Il faut que nos gouvernants fassent taire et enchaînent les forces de haines et fassent appel **au concours de toutes les forces morales.** Nous voudrions contribuer à préparer ce retour vers la Sagesse et la vérité dont parlait Socrate, et à faire rendre à la modératrice des nations par excellence, à la Religion Catholique, son droit, sa liberté d'action illimitée, pour que, avec son concours, notre pays grandisse et avance "dans le chemin ensoleillé de l'avenir, le front haut et les reins ceints de force et de prudence".

II—Fils des ténèbres.

Pour mieux concevoir les raisons déterminantes de quelques lois actuellement en vigueur dans cette province, il est bon, croyons-nous, d'examiner ce qui s'est passé en France, au cours du dernier demi-siècle. Nous y gagnerons de mieux connaître **l'esprit qui a dicté ces lois,** le but et les méthodes des ennemis de notre religion. L'analogie entre les raisons mises en avant, dans les deux pays, pour jutifier des mesures légales à peu près identiques, nous permettra de mieux connaître ceux qui, en dernière analyse, en sont les vrais auteurs.

En 1789, les assises nationales commencées dans le calme, prirent soudain une tournure violente, sanguinaire et surtout antireligieuse. C'était l'heure des adeptes de Jean-Jacques et de Voltaire, l'heure des Encyclopédistes et des Philosophes. La Révolution Française faisant table rase de toutes les religions, y substituait le culte de la déesse Raison. C'était la guerre à mort aux prêtres et aux catholiques. L'Eglise avait rencontré un nouvel ennemi, mais cette révolution trop violente devait être sans durée et amener une réaction immédiate.

Sous le Directoire et sous l'Empire, la religion reprit une grande prépondérance, et l'Eglise, plus forte du sang de ses nouveaux martyrs, reprit en France sa place de modératrice des sociétés; un pacte concordataire vint même assurer la subsistance et le développement de sa hiérarchie. Ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la violence, les adeptes de l'esprit de haine du Christ résolurent alors de l'obtenir par la patiente méthode de pénétration des esprits, des administrations et du pouvoir législatif, par **le lent travail de démolition des privilèges et même des droits ecclésiastiques: droits politiques, d'abord, et influence doctrinale, ensuite.** Ils devaient réussir! Est-il besoin de retracer ici les longues luttes pendant lesquelles un pays en grande majorité catholique se vit imposer au nom de la liberté, de la liberté de conscience, s'il-vous-plaît, au nom de l'intérêt et du progrès de la nation, une longue série de lois d'exceptions et de mesures de persécutions dont l'essence avait d'abord été établie dans des convents maçonniques: neutralité scolaire, suppression de l'enseignement libre, expulsion des congrégations, saisie des propriétés et fondations religieuses, service militaire obligatoire pour les prêtres, dénonciation du Concordat, inventaires, etc., etc. Les divers gouvernements prenaient leur mot d'ordre dans la Rue Cadet, au Grand Orient de France. "Le parti Républicain anticlérical, écrivait en 1903 Ferdinand Buisson (1), a un passé qui l'honore et qui l'engage, il a des principes; ceux-là même qui ont fait la France et la République, il a un but en philosophie: émanciper la pensée humaine, un but en politique, émanciper l'état, un but en religion, émanciper la conscience."

Entendez bien, il ne s'agissait pas seulement d'écarter l'Eglise de ce qu'elle appelait ses affaires temporelles, non, il fallait plus; il s'agissait de pénétrer dans le spirituel et d'attaquer la religion en philosophes. Ce n'était plus de la politique ni de l'anticléricalisme au vrai sens du mot, non, c'était de l'irréligion, et derrière le gouvernement, derrière les législateurs paraissait **la main noire de la secte franc-maçonnique** qui haïssait, complotait et **dirigeait la grande comédie politique.**

Au Maintoba nous ne sommes pas rendus si loin, mais nous sommes en bonne voie. En tout cas, la lutte débute **sur le même terrain**: l'école; **au nom des même faux prétextes**: la neutralité et le respect des consciences. Je dis: faux, parce qu'en somme ce qu'on voulait, en supprimant les écoles séparées, et en proclamant l'école nationale neutre, c'était atteindre la force d'expansion du catholicisme. L'Eglise catholique était la seule victime voulue et pratiquement elle sera la seule victime, si désormais la loi s'applique dans toute sa vigueur; le costume et les insignes religieux seront proscrits des salles de classe. Ce sera le "no Catholic need apply" auquel on substituera parfois la formule plus habile "Wanted Protestant teachers".

Ce n'est pas l'intérêt de la société, le droit des populations, ni le respect de la liberté de conscience que l'on cherche, mais c'est **d'écarter de l'école, de l'âme des enfants et par là même de la société future, l'influence catholique.** A un peuple qui a la soif du "fair play" on impose adroitement des mesures d'exception à l'égard d'un groupe de citoyens, on l'amène à leur refuser le droit commun. Aux exécutions brutales impossibles, on substitue des mesures détournées, indirectes, à longues échéances.

Voilà l'identité dans la méthode, l'identité dans l'esprit dont nous parlions! Serait-ce le même ennemi? Reportons-nous en août 1892, et nous verrons dans les journaux qu'au lendemain de la décision du Conseil Privé, les loges franc-maçonniques, en des banquets où pérorait le Ministre d'Instruction Publique, célébraient la décision donnant vigueur aux lois sectaires comme "des événements qui feront époque dans l'histoire de l'éducation et de la franc-maçonnerie."

De nature moins sectaire, semble au premier aspect la loi supprimant les écoles bilingues, mêmes françaises; mais **l'analyse de ses causes profondes** modifie cette première impression. Il fallait une raison bien importante pour amener **une mesure qui défiait l'opinion anglaise, outrageait la France, provoquait inutilement la moitié de la population canadienne!** L'opinion anglaise a été traduite par plusieurs journaux anglais, surtout le **Times,** par quelques hommes d'Etat dont Lord Shaughnessy, mais rien de plus cinglant que le verdict de Mme Pankhurst: "Je suis surprise, dit-elle, que chose semblable puisse se produire dans un territoire où bat le pavillon anglais. On devrait étudier, tous, deux langues. Or trouvez-moi deux langues préférables à l'anglais et au français. Je voudrais voir ces deux langues reconnues par les lois pour le plus grand bien de ce pays, au point de vue intellectuel comme au point de vue matériel. Ces deux langues devraient être légalement sûr le même pied, avoir les mêmes droits et l'enseignement des deux devrait être obligatoire dans tout le Canada. La loi manitobaine nouvelle est tout simplement stupide."

L'outrage à la France est patent; nos réservistes s'en plaignent fréquemment dans leurs lettres, et je crois que ce sera là un sérieux obstacle à l'émigration française au Manitoba. Aussi bien, pourquoi cette insulte aux héros de la Marne et de Verdun dont on déclare, en somme, la langue indigne de conserver ici une place qu'elle occupait depuis que le permier blanc est arrivé dans ces parages, une place que la constitution de 1870 avait consacrée, sous le sceau royal. Pourquoi cet outrage à la France à une heure où celle-ci mérite, par sa magnifique attitude d'union sacrée, par sa vaillance dans la bataille et dans l'épreuve, l'admiration, la reconnaissance, disons mieux, **l'affection de la civilisation entière?** Pourquoi cette provocation de la population du Québec, froissée dans ses sentiments les plus intimes, à un moment où la bonne entente et la coopération des deux grandes races étaient absolument indispensables? Peut-on, après cela, leur reprocher leur dégoût des institutions anglaises, et leur refus de participer à **la défense des lois de la civilisation et du droit des petits peuples?** Est-ce à Bourassa et à Lavergne que l'on doit des menaces et des outrages ou est-ce à Norris qui leur a fourni les armes?

J'admets qu'il y avait pour le parti nouvellement au pouvoir la douce satisfaction d'une vengeance politique à l'égard des autorités de Saint-Boniface, mais ne savait-on pas que cette satisfaction comportera un jour quelqu'amertume, peut-être bientôt? En tout cas, la raison est loin d'être suffisante.

Il y a bien la prétention que c'est un pas vers l'unification, la fusion des races et l'adoption par tous d'une mentalité canadienne, mais la connaissance des lois, les plus élémentaires de l'histoire et de la psychologie des peuples, fait écarter immédiatement cette idée. "**They'll take to our language when they learn to love our ways**", écrivait Douglas Durkin dans le **Free Fress.** "You cannot defeat a people by fighting them". Il récite les pages de Daudet sur l'échec des Allemands en Alsace Lorraine, et ajoute: "Victory for Canadian citizenship does not lie in that direction either."

Quelle raison donc a pu justifier aux yeux du gouvernement et de ses partisans la loi malencontreuse (nous venons de le prouver un peu), qui supprimait les écoles bilingues. **La raison gît dans son résultat probable,** résultat redouté de nous, et voulu de nos ennemis. Que l'anglais soit la seule langue enseignée, la mentalité de nos enfants sera partiellement déformée déjà, **au fur et à mesure ils perdront l'usage de leur langue,** alors ces futurs citoyens n'auront plus qu'un contact restreint avec les idées catholiques, ils se trouveront au contraire en rapport constant avec des idées adverses, et dans leurs coeurs **insensiblement naîtront l'indifférence et le rationalisme protestant** et de là à l'irréligion le pas n'est pas grand! Oui, cette loi doit porter à la religion catholique un coup plus mortel que la loi de neutralité scolaire, elle en est le complément indispensable, et c'est pourquoi elle fut proposée et votée.

SAINT-CLAUDE.

(1) "La Crise de l'Anticléricalisme". Revue Politique et Parlementaire, octobre 1903.

(La suite au prochain numéro)

AU PARLEMENT PROVINCIAL

Lundi, le 12 février

M. Aimé Bénard, l'un des gros canons de l'opposition, attaque vigoureusement M. Winkler, ministre de l'agriculture. Certains documents, d'importance première, affirme M. Bénard, n'ont pas été produits. Pourquoi? M. Bénard accuse le ministre de l'agriculture d'avoir délibérément caché plulève l'ire du ministre des travaux lve l'ire du ministre des travaux publics. Le président de la chambre intervient et déclaré à M. Bénard que son expression n'est pas parlementaire. Le député d'Iberville la retire en affirment toutefois que son accusation est fondée. M. Winkler n'était pas présent à cette séance. Décidément le ministre de l'agriculture préfère être absent quand le député d'Iberville l'attaque.

Mardi, le 13 février

M. Winkler est aujourd'hui à son siège. Il confesse que son rapport est incomplet. C'est ce dont l'accusait hier M. Bénard. M. Winkler rejette tout blâme sur les employés de son département. Si M. Winkler a cru que ces explications règlaient son cas, il doit maintenant être détrompé. Le député d'Iberville l'a tourné et retourné sur le gril, lui posant des questions extrêmement précises et embarrassantes. M. Winkler ne sait que répondre. Ce qu'il trouve encore de plus fort à répondre à M. Bénard, c'est que les employés de son département ont commis une autre erreur.

Après M. Winkler, c'est M. Hudson, procureur général, que M. Bénard prend à partie. M. Hudson se sauve en en appelant au vote de la chambre. M. Brown, trésorier provincial, se réfugie derrière le paravent de l'intérêt de la province pour refuser de faire droit à une requête de M. Talbot.

Mercredi, le 14 février

Il y a de la poudre dans l'air. M. Préfontaine, chef de l'opposition, trouve que ça sent plutôt mauvais dans la reprise des travaux de parachèvement des bâtisses du parlement. Il y là-dessous, lui semble-t-il, anguille sous roche. Pourquoi ne pas tirer la chose au clair. M. Norris répond que ce serait imposer à la province une dépense inutile. Le gouvernement ne craint rien, n'a rien à se reprocher. Que la chambre décide. Lui, il votera en faveur de la demande de l'opposition. Les membres du cabinet suivent leur chef et votent avec l'opposition. Le gros du parti libéral prend une toute autre attitude. Plusieurs autres députés prennent part à ce débat qui se terminera demain.

Avant l'ajournement, M. Brown, trésorier provincial, soumet son rapport à la chambre.

Jeudi, le 15 février

Séance à peu près nulle. M. Brown se plaint du **Telegram** et de son directeur. M Bénard lui suggère sarcastiquement de faire emprisonner ce dernier. Le député d'Iberville veut savoir de M. Johnson pourquoi le gouvernement a acheté aux Etats-Unis plutôt qu'au Canada l'ameublement du palais de justice. M. Johnson répond d'un ton rogue qu'en agissant ainsi le gouvernement faisait un meilleur marché. MM. Williams et Norris dénoncent la conduite de l'opposition, mais M. Hamelin soulève un point d'ordre qui coupe court à ce débat. M. Thornton soumet à la chambre son bill de l'Université, puis l'on ajourne.

Au cours de cette séance, le gros du parti libéral a rejeté la motion de M. Préfontaine, discutée à la séance d'hier. MM. Hamelin, Bénard et Talbot ont parlé en faveur de cette motion.

Vendredi, le 19 février

Débat sur le budget. MM. Dixon et Rigg rééditent leurs discours coutumiers de réforme économique. M. Brown, en réponse à ces critiques, laisse pressentir que nous aurons dans un avenir assez peu lointain l'impôt sur le revenu, car la plupart des grands propriétaires d'immeubles sont dans la misère.

LE COIN DES DAMES

AFFICHER une complète indépendance, c'est de notre siècle l'aspiration de la jeunesse. L'enfant désire être homme, il le veut, il en rêve et sa manière à lui d'être homme, c'est d'être affranchi de tout joug, de toute règle. Ses seize ans ont à peine sonné que déjà le cigare aux parfums âcres est pendu à sa bouche entourée du duvet des bien petits oiseaux. Qu'importent le malaise, les indispositions causées par ses vapeurs nauséabondes, le cigare c'est le certificat d'homme de la plupart des garçons.

Seize ans... c'est l'âge où on laisse la petite culotte bouffante pour prendre celle de l'homme; où le coeur pétille de deviner la vie avec ses rêves dorés; où l'avenir apparait avec son demain tout ensoleillé! Il est doux pour notre gamin d'avoir seize ans, car, à cet âge, on se croit quelqu'un, on compte dans le monde, on commence à avoir des opinions. C'est, dans les allées fleuries de l'imagination, qu'à cet âge on dirige des projets.

Mais... c'est l'âge qui rend la maman inquiète, qui la préoccupe sans cesse, car souvent ce garçon ne lui appartient plus; il secoue de son bras la tendre main maternelle et il veut se conduire seul. Elle l'a tant choyé, ce petit, lui a tant prodigué de dévouement; elle l'aime tant encore de toute l'essence de son coeur de mère, qu'elle voudrait toujours le garder près d'elle, car pour la mère l'enfant n'a pas d'âge. Il est son petit, son bien, sa consolation, et quand il s'absente ses yeux ont toujours devant eux la place vide de son enfant aimé.

Loin de moi la pensée que je voudrais pour un garçon de seize ans le rôle de chérubin ou bien la façon d'un vieux garçon de trente ans avec ses actions systématisées comme le règlement d'une pensionnaire de couvent. Non... je voudrais un garçon assez enfant pour n'avoir pas honte de montrer de l'affection à sa mère et assez sérieux pour envisager la vie comme un devoir. Je le voudrais religieux et bon patriote, car pour moi, bon patriote veut dire: aimer d'abord sa race, puis l'humanité entière.

Nous désirons des garçons parfaits; mais ils ne peuvent l'être qu'avec notre aide. O Mères! la responsabilité que nous assumons doit nous faire tressaillir de crainte, car à part quelques exceptions, nos enfants seront des modèles si nous les poussons dans le droit chemin. C'est donc à nous de les guider dès l'âge le plus tendre, par nos conseils et surtout par notre bon exemple. Il faut leur faire aimer le travail et leur enseigner le dévouement, c'est-à-dire exclure le grand **moi** de l'existence, et avec ces deux mots: travail et dévouement, trouver la solution du bonheur.

"Il est très difficile d'élever des garçons en ville", me disait, il y a quelques jours, une mère de famille qui avait abandonné une belle terre, pour venir chercher bonheur en ville. Elle s'était laissé convaincre que la vie ici était plus facile, la fortune plus rapide, et maintenant elle déplorait le changement. Elle regrettait surtout pour ses garçons cette vie pure de cultivateur, cette âme paysanne qui comprend les secrets de la nature et qui approche du Créateur. "A la ville, me dit-elle, le garçon est attiré hors de chez lui par "toutes sortes de choses. A peine gagne-t-il quelques sous qu'il les "dépense. Son chez lui est une maison de pension où il mange et "où il dort. A la campagne, ce n'est pas la même chose, les travaux "des champs occupent et intéressent les jeunes gens; ils rapprochent les enfants des parents et la surveillance est plus facile."

Maintenant, la vie agricole n'est pas aussi pénible qu'autrefois. Avec le progrès: téléphone, automobile, courrier tous les jours, instruments aratoires perfectionnés, la vie du cultivateur est un jeu à côté du travail dûr des commis, des employés ou des fonctionnaires. Sachez donc, mères de la campagne, apprécier la vie indépendante qui est la vôtre, et retenez vos garçons près de vous en les intéressant aux travaux de la ferme.

GERTRUDE.

BON! je suis tranquille: le ménage est fait, les pommes de terre sont pelées, mon dessert est en frais de prendre de la consistance, le reste se fera en temps et lieu.

Depuis le matin, je chante, je ris, j'allais dire je babille, mais non, je suis seule, et parler toute seule c'est embêtant!... Les rayons du soleil me caressent le cou et me mettent le coeur à la joie.. Pourquoi donc y a-t-il des jours où l'on rirait sans cesse, à tout propos, et d'autres où l'on pleurerait à fendre l'âme, sans raison? Dites-moi donc ça!

Aujourd'hui, j'ai envie de rire, mais non pas d'écrire, oh! non! Pourtant pour vous, lectrices aimables, j'ai fait un gros sacrifice ce matin! Puisque vous m'êtes très chères, à moi de vous en donner la preuve, donc!

N'allez pas croire, surtout, qu eje me vante, car je vous dis tout bas, que si j'avais l'havitude de l'abnégation, je ne prendrais pas la peine de mentionner "ce gros sacrifice".

Tout en soignant le "pot au feu", j'écrirai donc... pour la frime. C'est que je ne trouve rien de grave à vous dire. D'ailleurs, moi qui croyais écrire d'une façon sérieuse quelquefois, je me suis fait descendre lestement de mes petites prétentions... Cette douche d'eau froide lancée sur mon "bonhomme" d'orgueil aura l'excellent effet de le faire rester à l'écart pour un petit bout de temps. Ce n'est pas mauvais pour lui.. .

Mais vous ne savez peut-être pas bien ce que c'est qu'une frime? Ecoutez Larousse, — le cher homme! — qui vous la définit ainsi: Frime (mot d'origine inconnue) Grimace, signe extérieur de ce que l'on éprouve. Démonstration qui n'est que pour l'apparence, **chose qui n'a rien de sérieux**...

Voilà mon affaire... J'aime bien ce petit mot-là, — en dépit de sa définition qui me retombe sur le nez;—mais, c'est ce malheureux "r" qui me sort de la gorge en désespéré!

Donc, je l'ai dit, je le répète, j'écris pour la frime. A la semaine prochaine les choses tristes et sérieuses alors que la voix solennelle de l'Eglise vous dira: "Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière!"... On y pensera bien, mon Dieu, mais en attendant de nous en retourner en cendre, délivreznous de l'Université d'Etat qui me fait l'effet de la bête à sept têtes... Après cela que peut-il nous arriver, par ces temps de malheur!

Non, je ne veux pas penser... Le soleil est beau, tout chante en moi, je veux rire, en attendant de pleurer!

JACQUELINE DES ERABLES.

Dimanche, 11 février 1917.

HISTOIRE VRAIE

Il y a une douzaine d'années arrivait, dans une paroisse au sud du Manitoba, une veuve avec une famille de dix enfants: quatre filles et six garçon, dons l'aîné, Pierre, avait à peine vingt ans. Avec une bourse mince, mais du courage plein le coeur, la mère acheta un petit morceau de terre à une lieue de l'église. Quand je connus ces gens, la petite maison qui les abritait n'avait pas de plancher. Maintenant cette famile est riche; je l'ai revue cet été habitant une grande et belle maison où les conforts de la ville se trouvent dans les plus petits détails. Les filles sont bien mariées; l'aîné des garçons, ayant conscience de sa responsabilité comme le plus vieux de la famille, a sacrifié sa jeunesse, ses goûts, pour assumer la paternité de ses jeunes frères.

A force de travail, il leur a donné une bonne instruction; il les conduit dans les travaux de la ferme; ils s'entendent à merveille et ces jeunes gens ont pour l'aîné, l'amour, le respect, l'obéissance qu'ils auraient pour leur père. Dieu les a tous bénis, car ils possèdent plusieurs terres en culture, ainsi qu'un généreux livre de banque.

La vieille mère est heureuse, choyée au milieu de sa famille, et aujourd'hui elle remercie Dieu tous les jours de lui avoir donné le courage de garder ses garçons à la campagne, loin des ennivrantes tentations de la ville.

Gertrude.

MAXIMES

Il est des jeunes personnes qui restent silencieuses et froides dans leur famille parce qu'à leur avis on n'a rien à se dire quand on vit toujours ensemble. Qu'elles sont à plaindre de ne pas mieux apprécier tout ce qu'il y a de charmes dans ce cercle intime qu'on appelle la famille! N'est-ce pas là que le coeur s'alimente à une source inépuisable de pensées, de sensations si douces que celui qui les éprouve y trouve son bonheur.

• • •

Les jeunes personnes doivent s'appliquer surtout à être attentives, aimables, prévenantes pour leurs frères et leurs soeurs, ces premiers amis de leur jeune existence. Elles ne doivent jamais être, avec eux, sèches, épilogueuses, telles en un mot, qu'elles rougissent de la paraître aux yeux du monde. Pourquoi, par exemple, s'arracher entre soeurs ou entre frères un livre qui plaît, une place commode; ou se disputer à qui ne se dérangera pas pour rendre un service à ses parents... Est-ce là s'aimer?

"Echo du Cabinet de Lecture Paroissial".

DE LA MODE

Le col "Com-boy" est tout nouveau.

• • •

On se sert beaucoup d'écharpes comme ceintures. Un joli accessoire pour une robe d'après-midi est une écharpe drapée autour de la taille.

• • •

Le boléro de fantaisie est particulièrement seyant pour les robes des petites filles. On le garnit de dentelles ou on en festonne le contour.

• • •

Les volants froncés sont employés pour les robes de lingerie. Le nansouk, le zéphyr, le tulle, les crêpes et le tulle point d'esprit sont les étoffes recherchées pour ces robes.

• • •

La mode n'a pas encore renoncé à la multitude de poches de fantaisie qui donnent un petit ton de coquetterie à nos robes. A part leur utilité, elles donnent aussi une garniture aux robes simples.

• • •

La blouse à basque est très populaire cette saison-ci.

RECETTES

Pouding aux Pommes

Ingrédients: 1 oeuf; 1 tasse de lait; pincée de sel; 1 cuillerée à table de graisse; farine (assez pour faire une pâte épaisse); 1 cuillerée à thé de poudre à pâte pour chaque tasse de farine; pommes; sucre.

Préparation: Faites fondre la graisse, ajoutez l'oeuf bien battu, le sel et la farine sassée avec la poudre. Formez un moule avec un lit de tranches de pommes, saupoudrez de sucre, puis recouvrez avec une couche de pâte. Mettez un autre lit de pommes, de sucre et pâte, puis finissez avec un rang de pommes. Parsemez le dessus avec du sucre et de petits morceaux de beurre.

• • •

Pouding froide aux bananes

Ingrédients: 1 pinte de lait ou quatre tasses; 2 oeufs; 3 cuillerées à soupe de fécule de blé d'Inde (Corn starch); 1 tasse de sucre; bananes; sel.

Préparation: Faites bouillir le lait, ajoutez la fécoule mélangée avec un peu de lait froid, puis les oeufs bien battus ainsi que le sucre et le sel. Colorez un tiers du mélange avec du chocolat et un tiers avec de l'essence de fraises. Garnissez le fond du plat à pouding de bananes tranchées, versez dessus la partie du chocolat puis la partie blanche et enfin la partie rose. Placez le moule au fond et servez avec de la crème.

• • •

Pouding aux miettes de pain

Ingrédients: 1 tasse de miettes de pain rassis; 1 cuillerée à soupe de beurre; ½ tasse de sucre blanc; 3 oeufs; 1 chopine de lait frais; 1 cuillerée à thé d'essence au goût.

Préparation: Défaites en crème le beurre et le sucre. Ajoutez les oeufs bien battus, ensuite, le lait et l'essence. Jetez-y les miettes de pain. Battez bien et faites cuire dans un fourneau chaud.

Inwood ne veut pas être mis au dernier rang sous le titre de générosité. Aussi fut-il décidé, dans un beau et généreux mouvement, de fonder un club de dames qui a pris le nom de "Inwood Social and Card Club".

Que les lectrices du "Coin des Dames" ne prenent pas ombrage au nom anglais que ce club a adopté. Ici, les deux populations fraternisent, et surtout quand il s'agit de charité chrétienne, ni la religion, ni la langue ne doivent entrer en ligne de compte, et tel est le but du nouveau club à qui nous souhaitons succès.

A l'assemblée les dames suivantes furent élues officières:

Présidente: Mme F. W. Showler.

Vice-présidente: Mme Alex Forsythe.

Secrétaire-trésorière: Mme W. Cassette.

Booby.

DU FRONT

Extrait d'une lettre de M. Georges Trénit, No 10 rue Ritchot, Saint-Boniface, à sa femme et à sa petite fille Ivette, âgée de 5 ans.

Ma femme chérie et mon
amour d'Yvette,

Ai-je besoin de vous dire combien je suis anxieux d'avoir de vos nouvelles, car vous êtes toutes les deux, toute ma vie, et ce n'est qu'à votre pensée constante que je dois un peu la vie, car je l'avoue aujourd'hui, je n'ai pas été toujours prudent; mais cela était du à la vie dûre que les boches nous menaient. Quand nous venait l'ordre de foncer dessus, baïonnette au canon, "à la fourchette", comme on dit ici, eh bien! nous étions comme des fous, ne voyant, n'entendant plus rien, — l'odeur de la poudre nous enivrant, le bruit et le sifflement de la mitraille, tombant de tous côtés, puis, quand nous arrivions jusqu'à eux, la vue des boches nous rendait comme des lions furieux, — et comme dans l'escrime, à la baïonnette, le Français a une grande supériorité — l'on enfonçait sa baïonnette dans le ventre à un, puis en la retirant d'un mouvement brusque en arrière, l'on fracassait d'un coup de crosse la g... d'un autre. Mais il fallait souvent faire vite; et malgré tous les coups de torchon auxquels j'ai participé, tu vois, je suis encore sain et sauf.

La plus grosse hécatombe que j'ai vue, c'est à Verdun, où les boches ayant voulu faire une attaque en masse, ont échoué devant le feu nourri de nos fusils et mitrailleuses; et aussi par le tir de barrage de l'artillerie. Dans l'espace d'une demie heure, plus de 3,000 cadavres jonchaient le sol; c'était une vraie boucherie; le sang coulait comme dans une rivière. Mais ça, c'est toujours le même refrain, guerre de tranchées. Ah! si nous pouvions les percer et faire une deuxième bataille de la Marne, ça en serait vite fait d'eux, car le Français aime mieux la lutte à l'arme blanche, et c'est justement ce qui fait leur peur à eux.

Je me rappelle les premiers jours de septembre 1914. Nous marchions à travers bois, champs labourés, sous une pluie flottante, mais nous étions contents lorsque nous prenions contact avec l'ennemi. Mais, hélas! c'était presque toujours nos avant-gardes qui luttaient contre leurs arrières-gardes.

A Chêtelroute et à Vitry-le-François, de sérieux engagements eurent lieu, avec des pertes énormes pour les boches. Cependant, c'était la fameuse garde prussienne. Le Kaiser a surnommé Vitry-le-François le tombeau de la jeunesse prussienne; et je crois qu'il ne s'est pas trompé.

Après leur terrible échec de Verdun, ils nous font des demandes de pourparlers afin d'aboutir à une paix. Ils n'osent pas tout à fait nous dire qu'ils commencent à crever de faim; mais, nous Français, puisque nous savons que le sucre leur fait défaut, nos usines de guerre fabriquent des pains journellement, et nos artilleurs — un peu plus adroits qu'aux débuts — leur en expédient avec rapidité et prodigalité, et même les envoient franco de port et tous cassés. Les boches se plaignent même de notre générosité. A leur demande nous avons répondu à Verdun, en faisant une avance de 3 kilomètres sur un front de dix kilomètres, faisant 11,200 prisonniers et capturant 107 mitrailleuses et un grand nombre de canons de tranchées. Dans la Somme nous avançons lentement mais sûrement.

Nous ne pouvons qu'espérer en une victoire proche et finale, qui viendra couronner les efforts combinés des Alliés, et qui me procurera le bonheur de revoir mon épouse chérie et mon amour d'Yvette.

Ton petit homme qui t'aime,

Georges Trénit.

AUTRE LETTRE DE M. GUILLAUME CHARETTE

Il y a trois semaines, nous publiions une lettre de M. Guillaume Charette à Mme Charete. En voici une autre à ses parents.

Taplow Beach, 6 janvier 1917.

Mes chers parents,

J'aurais voulu commencer ce nouvel an en demandant votre bénédiction, mais le coeur était trop gros pour me permettre pareille douceur.

L'année dernière, j'étais devant l'ennemi: vous étiez tous bien, pleins de santé et tout à l'espoir de me revoir bientôt, tandis que chaque jour j'attendais la réalisation de beaux rêves. Dieu avait décrété tout autrement. Mes rêves se sont évanouis comme la fumée du canon, le malheur nous a visités encore une fois, et cette fois, le traditionnel jour de l'an me saluait invalide, triste épave de la guerre. Oh! qu'il fut triste, morne, ce temps des fêtes qui faisait autrefois mon bonheur enfantin. Je les ai manqués, ces vieux Noëls qui berçaient les messes de minuit révolues.

La nuit de Noël fut si triste que je me suis souhaité sur la ligne de feu. Je ne vous ai pas encore conté, je crois, la messe de minuit 1915. C'était à l'église Notre-Dame d'Armentières. L'énorme charpente de pierre se dressait dans sa majesté séculaire. La voûte déchirée par l'artillerie allemande laissait filtrer les lueurs uniquement particulières aux feux nocturnes des tranchées. Le parvis était couvert de tuiles et de débris. La foule presque toute de femmes en deuil priait en sanglotant. A part d'une bougie sur l'autel, point de lampes, aucune illumination.

Le silence, si rare dans la zone de combat fut soudain interrompu par un déchirement de l'air. Ce hurlement d'un loup en détresse était trop familier pour nous étonner; en un instant la vieille église fut vide et la rafale d'obus éclaboussa dans la rue.

Le jour de l'An fut pis que Noël, car pour les Anglais ce jour-là n'est que le premier quantième de l'année.

Heureusement que j'ai pu me promener dans le bois du parc. Je m'y suis ennuyé au côté d'un exilé comme moi.

A propos, il faut que je vous dise que depuis une semaine je marche comme un grand garçon. Naturellement, je fais le monsieur: je me sers d'une canne. Bientôt, je m'attends à changer d'hôpital. Ecrivez toujours ici.

J'ose espérer que vous vous portez tous bien. Je termine en vous souhaitant tous une bonne, heureuse et sainte année, vous priant de bénir,

Votre enfant affectionné,

G.-J. Charette.

L'HIVER AU FRONT

Un jeune Belge qui a passé quelques années dans cete région, et qui se bat aujourd'hui aux tranchées de l'Yser, écrivait récemment au P. de Mangeleere, s.j., du Collège de Saint-Boniface:

Nous avons ici depuis quelques jours un temps qui ressemble un peu aux hivers du Canada, un temps très sec et très froid pour la Belgique. Il me plairait beaucoup si nous étions un peu mieux équipés et si nous étions logés dans de meilleurs cantonnements. Je n'ai jamais souffert du froid comme à présent. Vous ne vous étonnerez pas lorsque vous saurez que nous sommes logés dans une vieille grange ouverte aux quatre vents, et qu'il nous est strictement défendu d'y faire du feu. Pour nous réchauffer, nous sommes obligés de sauter ou de nous enfouir sous nos couvertures.

Quoique nous n'ayons pas du 30 en-dessous de zéro, les patrouilles ont trouvé ces jours derniers, dans les tranchées, des sentinelles gelées à mort. D'autres avaient bras ou jambes gelées. Maintenant nous voilà cantonnés dans un petit village où, après 4 heures de l'après-midi, nous avons le bonheur de trouver une classe chauffée. Quelle aubaine! C'est ce qui m'a permis de dégeler mon écriture et de vous donner de mes nouvelles.

Joseph Hennay.

ON FAISAIT LE PROCES DES SUICIDES

Le suicide était également puni On faisait le procès du défunt, l'on traînait son cadavre sur la claie et ses biens étaient confisqués.

Les membres de notre Conseil Souverain, rendons-leur cette justice, avaient horreur des peines infamantes et lorsqu'ils pouvaient trouver des raisons pour s'exempter de les appliquer, ils les saisissaient avec empressement.

En 1687, un nommé Pierre Lefebvre, habitant du bourg de Fargy, seigneurie de Beauport, fut trouvé mort dans sa grange. Il s'était suicidé. Le 26 septembre de la même année, le sénéchal de Beauport rendait la sentence suivante contre le cadavre de Lefebvre: "Que le corps du dit Lefebvre sera, par l'exécuteur de la haute justice, tiré du lieu où il a été mis en terre, qu'il sera traîné sur une claie d'un bout à l'autre du bourg de Fargy par deux fois et ensuite pendu par les pieds à une potence qui sera dressée devant sa grange pour y demeurer le temps de quatre hivers et ensuite traîné à la voierie." De plus, la sentence portait que tous les biens de Lefebvre seraient confisqués au profit du seigneur. Jean Clout, créé curateur au cadavre de Lefebvre, appela au Conseil Souverain de cette sentence infamante. Le 20 octobre 1687, le Conseil Souverain mettait à néant la sentence du sénéchal de Beauport, ordonnait de mettre la veuve de Lefebvre en possession de ses biens, et lui permettait de faire exhumer le corps de son mari et de le faire déposer en terre sainte si bon lui semblait.

En 1735, Jean Dupuy se suicidait à Québec. Son cadavre fut condamné à être attaché à l'arrière d'une charrette et traîné sur une claie, la tête en bas et la face contre terre, par les rues de la ville jusqu'à la place royale, et de là être ramené devant la prison, pour être pendu par les pieds et demeurer ainsi pendant vingt-quatre heures et être ensuite jeté à l'eau faute de voirie. Le Conseil Souverain, le 24 mai 1735, modifia cette sentence et le cadavre de Jean Dupuy fut simplement privé de la sépulture chrétienne.

Pierre-Georges Roy.

Pour Lire au Foyer le Dimanche

Un grand Missionnaire

Les funérailles du R. P. Hugonard, o.m.i., l'un des grands pionniers du catholicisme dans l'Ouest, décédé à Lebret, Sask., le 5 février dernier ont eu lieu à Lebret jeudi dernier. Elles ont été des plus imposantes. Non seulement l'Eglise avait tenu à rendre hommage à ce grand apôtre par la présence à ses obsèques de NN. SS. les archevêques de Régina et St-Boniface, mais l'Etat aussi avait voulu y être représenté. C'est ainsi qu'assistaient aux funérailles du R. P. Hugonard l'Aide de Camp du lieutenant-gouverneur, de la Saskatchewan, l'honorable Turgeon, membre du cabinet Martin, l'honorable Motherwell, aussi membre du cabinet Martin, le député de Qu'Appelle. Outre la foule considérable qui se pressait dans l'église, on remarquait une quarantaine de prêtres Il y eut sermon en cri et en sioux. L'oraison funèbre de ce grand et modeste missionnaire a été prononcée par Monseigneur Mathieu. C'est un magnifique hommage à la mémoire et aux vertus du défunt. Nous sommes heureux de pouvoir la publier en entier et nous en recommandons chaleureusement la lecture à nos lecteurs.

La mort nous a enlevé celui que nous aimions tous à appeler: "le bon Père Hugonard". Il est allé rejoindre au paradis ses frères qui ont marché avec lui dans les sentiers de l'apostolat, du mérite et de la gloire.

La Communauté des Oblats à laquelle nous ne pourrons jamais assez témoigner de reconnaissance pour le bien qu'elle a fait dans nos diocèses de l'Ouest, la communauté des Oblats a vu ainsi disparaître un de ses plus saints religieux, un de ses membres remplis de cette patience qui vient à bout des pires difficultés, de ce robuste optimisme qui sait attendre les échéances lointaines, de cette heureuse incapacité de découragement qui fait des merveilles.

L'archidiocèse de Régina a perdu un prêtre d'un zèle admirable, un prêtre qui a toujours suivi les sentiers du devoir, respirant la résolution tranquille et indomptable d'un homme décidé à vaincre à force de vaillance ou à mourir au champ d'honneur, dans la gloire due aux héros.

Le Canada, notre chère patrie, s'est vu enlever un de ces hommes qui font honneur à l'humanité et dont l'existence, consacrée à l'accomplissement d'un grand dessein, offre à l'admiration de l'univers un incomparable exemple de ce que peut faire un grand coeur rempli de l'amour de Dieu.

• • •

La Sainte Ecriture ne cesse, à toutes ses pages, de nous attirer à l'amour de Dieu par l'admiration de ses oeuvres. Toute la création, depuis les soleils qui flottent dans l'étendue, jusqu'au brin d'herbe qui pousse dans la vallée, est appelée en témoignage de la grandeur, de la puissance, de la bonté de Celui qui a tout fait par amour.

Mais de toutes les oeuvres de Dieu en ce monde, la plus grande et la plus belle, c'est l'homme pour qui Dieu a créé toutes les autres merveilles, l'homme qu'Il a fait à son image et à sa ressemblance pour commander, après Lui, à tout ce qui existe.

Et parmi les hommes eux-mêmes, il y a des degrés. Il en est quelques-uns choisis pour faire éclater d'un manière plus spéciale la gloire de Dieu par une ressemblance plus parfaite avec l'auteur de la vie. Ils reproduisent, avec une fidélité héroïque, les perfections divines et les traits du modèle éternel; ils font éclater davantage la magnificence de Celui auquel ils rapportent fidèlement tous les dons qu'ils ont reçus. Leur vie est comme un poème merveilleux écrit à la gloire du Très Haut.

C'est de ces hommes qu'il est dit: "mirabilis Deus in sanctis suis: Dieu est admirable dans ses saints."

Il me semble pouvoir affirmer sans crainte que Dieu a été admirable dans Celui dont nous pleurons tous la perte.

• • •

Il l'a fait naître en France, dans ce pays qui a encore le privilège de donner à Jésus son or et le sang de ses enfants pour la prédication de l'Evangile dans les pays infidèles dans une proportion unique.

Il lui a accordé cette grande grâce de naître au sein d'une de ces familles foncièrement chrétiennes où le père donne l'exemple d'une vie pure et simple, où la mère, par la ferveur de son zèle, soutient, encourage les autres dans les voies du salut.

Il lui a fait entendre le mot éternel qui fait les apôtres: "Viens et suis-moi". Aussitôt le jeune homme, à l'intelligence vive et au coeur noble, comprit le grand honneur qui lui était fait: il courba la tête sous le poids d'une gloire trop sainte et il accepta en tremblant mais en aimant cette couronne du sacerdoce qui a ses épines comme celle de Jésus-Christ, mais qui n'ensanglante le front de l'homme que pour la gloire des hommes et pour l'amour de Dieu.

Il l'appela à l'état religieux, à cet état où, d'après saint Bernard, "l'homme vit plus purement, offense Dieu plus rarement, se relève plus vite, reçoit plus fréquemment les consolations célestes, vit avec moins d'inquiétudes".

Il le poussa à fouler aux pieds ce qui sourit le plus à la nature pour venir travailler au Canada à la conversion des pauvres sauvages.

Le Père Hugonard savait que Dieu ne pouvait le tromper et qu'en se dévouant à sauver les âmes plongées dans les ténèbres de l'erreur, il trouverait le bonheur dans le sacrifice.

Sans doute il lui faudra souffrir, mais à côté de la souffrance, il y aura des jouissances qui paieront au centuple les privations qu'il s'imposera.

Sans doute il rencontrera des croix, mais ces croix, comme dit saint Augustin, auront des ailes qui rappelleront celles de l'oiseau. Il est vrai de dire que l'oiseau porte ses ailes et il semble parfois qu'elles sont un fardeau pour lui; mais n'est-il pas plus vrai de dire qu'elles sont plutôt un soulagement qu'un poids, qu'elles portent beaucoup plus qu'elles sont portées?

Sans doute il mènera une vie de sacrifice, mais il se sacrifiera pour Jésus, pour son Bien-Aimé. Et pour ne pas comprendre ce plaisir attendu par notre cher défunt, il faut n'avoir jamais goûté le plaisir qu'on trouve à faire plaisir aux autres, il faut n'avoir jamais eu l'occasion si douce de s'imposer une privation pour soulager un malheureux et sècher une larme: il faut n'avoir jamais été capable d'aimer.

Le Père Hugonard partit donc pour venir ici se dévouer à l'oeuvre des missions. Il avait un idéal et cet idéal, c'était Jésus lui-même, Jésus "quem vidi, quem amavi, in quem credidi: Jésus qu'il avait vu, qu'il avait aimé, en qui il avait mis sa confiance".

Ce Jésus, il l'avait vu sur les genoux et dans les baisers de sa mère, dans sa première communion, dans ses communions fréquentes et ferventes.

Il l'avait vu ce Jésus dans sa vie pauvre et laborieuse de Nazareth, dans ses courses apostoliques, guérissant les malades, nourrissant les pauvres, instruisant les enfants, accueillant et pardonnant les pécheurs. Il l'avait vu dans les rues de Jérusalem couvert de crachats et de sang; il l'avait vu expirant sur le Calvaire; il l'avait vu, le jour de l'Ascension, montant au ciel.

Il l'avait vu; il l'avait trouvé d'une beauté incomparable et il l'avait aimé, "quem amavi"; il l'avait aimé plus que son père et sa mère, plus que ses frères et ses soeurs, plus que sa patrie et toutes ses espérances terrestres et il voulut tout quitter pour le suivre, sans compter avec les peines, les difficultés et les épreuves.

Il avait confiance en Lui, "in quem credidi". Ce Jésus prendra soin de lui. Aussi à son Bien-Aimé il dit: "Je pars, faites de moi ce que vous voudrez; je serai heureux pourvu que je vous serve et que vous sois agréable."

• • •

C'est ce Jésus qui a dit: "Celui qui aura tout quitté pour moi recevra le centuple en ce monde et dans l'autre la vie éternelle".

Cette parole ne pouvait être prononcée que par un Dieu, car elle renferme une promesse solennelle de biens qui ne sont pas au pouvoir de l'homme; il faut qu'elle soit accomplie, car Dieu ne peut ni se tromper ni tromper.

Cette parole s'est accomplie pour notre cher Père Hugonard. Sans doute il n'a pas reçu ici-bas les biens du corps, mais il a reçu ce qui vaut cent fois mieux, il a reçu les biens de l'âme, les vertus qui élèvent au-dessus de ce monde et rendent heureux en donnant les assurances, les gages et les prémices de la vie éternelle.

Que de fois il a entendu la parole du Sauveur venant à lui sur les eaux agités, c'est-à-dire au milieu de ses épreuves, comme il est allé à ses apôtres sur le lac de Généraseth: "Ego sum, noli timere: c'est moi; ne crains rien." Je suis avec toi pour t'aider dans ton travail et le rendre fécond!

Que de fois il a goûté ce que Bossuet appelait "l'agrément immortel de la vertu"!

Que de fois la générosité de son immolation a fait jaillir dans les parties hautes de son âme une source intarissable de sereines et austères voluptés, ces voluptés d'un être saturé de choses divines et qui sont que la majesté de Dieu est entrée et repose dans le sanctuaire intérieur: "Majestas Domini ingressa est templum".

• • •

Pendant plus de quarante ans, le bon Père Hugonard s'est donné à l'oeuvre des missions dans notre cher Ouest Canadien. Sa vie était toute sa richesse. Il l'a dévouée de bien bon coeur à servir Dieu dans la personne des pauvres sauvages pour qui la civilisation avec toutes ses pompes était restée sans consolation et sans asile. Il leur a dit comme un de ces hommes envoyés, il y a dix-neuf siècles, pour prêcher au monde Dieu et la liberté: "Nous n'avons ni or ni argent, mais nous vous donnons ce que nous possédons: nous vous donnons nous-mêmes, tout ce qui a fait notre consolation et notre bonheur; nous vous offrons ce qui sauve, ce qui bénit, ce qui fait vivre: la foi, l'espérance et la charité."

A partir du premier jour de sa vie au Canada, il a appartenu à ces pauvres sauvages sans aucune réserve. Tous pouvaient compter sur son dévouement au service de leurs âmes.

Le coeur de la charité, l'amour de ces pauvres délaissés, qui l'a possédé plus tendre, plus ardent et plus fidèle que lui?

La main de la charité, la main qui donne, qui relève, qui sauve: l'action qui se multiplie; les démarches qui ne se comptent pas; le travail des jours et des nuits, la vie qui se verse goutte à goutte, qui a connu tout cela mieux que lui?

A ceux qui auraient voulu lui reprocher de se dépenser ainsi, il eut répondu: "Non sum Apostolus: ne suis-je pas un apôtre?"

A celui qui eut voulu lui dire comme Néarque à Polyeucte dans la tragédie de Corneille: "Ce zèle est trop ardent, souffrez qu'il se modère, il eut volontiers répondu avec Polyeucte:

"On n'en peut trop avoir pour le
Dieu qu'on vénère."

On a dit qu'un saint est un homme qui a une idée fixe. Le Père Hugonard, c'était celle de se dépenser, d'être prodigue de lui-même, de donner, de se donner, en un mot d'être bon en pratiquant la charité.

• • •

Et cette bonté fut le trait saillant de son caractère, comme elle fut le secret du succès prodigieux de son apostolat.

Ces sauvages il les aimait parce qu'il leur avait tout donné. On aime en effet plus en raison de ce que l'on donne qu'en raison de ce que l'on reçoit.

Il les aimait; or le véritable amour consiste à mettre sa félicité dans la félicité des autres; le véritable amour est le sacrifice permanent d'une âme qui s'oublie et se donne tout entière dans la constance immuable d'un coeur tendre et fort.

Il les aimait; il avait pour eux une tendre, chaude et profonde pitié avec un ardent et brûlant désir de les sauver, fallut-il mourir pour eux.

Celui qui ne comprend pas cela, ne comprend pas Jésus-Christ. Notre Divin Sauveur n'avait-il pas vu, lui, dans la vision de l'humanité toutes les faiblesses, toutes les trahisons, toutes les lâchetés? Et cependant il est tombé du ciel dans une crèche pour aller mourir sur une croix afin de témoigner son amour et sauver les âmes.

Il les aimait et, pendant plus de quarante ans, il a mené au milieu d'eux une vie faite de pureté, d'abnégation, de sacrifices et de dévouement. Nul autre n'aurait pu s'approprier avec plus de droit la devise que saint Paul a léguée aux bons prêtres: "Impendar et super impendar: je me dépenserai et je m'épuiserais pour vos âmes."

Pour ce bon Père, il n'y avait rien de petit quand il s'agissait des âmes; elles étaient toutes dignes du travail sacerdotal. Dieu qui est notre grand modèle fait naître la rosée, luire le soleil et tomber la pluie sur la fleur odorante comme sur l'herbe folle; s'il nourrit l'aigle, il nourrit aussi le passereau.

Ces sauvages avaient un titre particulier à l'affectueuse sollicitude de ce saint missionnaire: ils étaient pauvres, délaissés, aveuglés par l'erreur, ignorants du Christ. Aussi il se penchait vers eux avec d'ineffables tendresses et eux, ils jouissaient de se sentir si tendrement aimés.

Ils rendaient heureux leur père qu'ils enveloppaient d'un respect admirable, d'une affection sincère. Joubert a dit: "Je salue le bonheur parce qu'il est rare". Nous, soyons heureux de pouvoir dire: "Nous saluons le bonheur parce qu'il est mérité".

• • •

Ce bonheur, comme il se manifestait sur sa figure quand il nous parlait de cette belle école industrielle qu'il a fondée au prix de si grands sacrifices et soutenue par une indomptable énergie!

Comme il paraissait heureux au milieu de ces chers petits enfants qu'il aimait comme un père, comme une mère, comme Dieu seul sait les aimer!

Lorsque ces enfants venaient se presser autour de lui, une expression toute céleste illuminait son visage. Ceux qui étaient témoins de cette scène étaient émus et croyaient revoir ce qui devait se passer sous le grand ciel bleu de la Galilée, au bord des sources près des palmiers ombreux, lorsque le Maître divin ouvrait ses bras et prononçait l'ineffable parole: "Laissez venir à moi les petits enfants".

Dans cette école, la mieux organisée du Continent, il voulut surtout y mettre Dieu. C'était le meilleur moyen d'y mettre l'ordre, la vérité, la paix, le bonheur; il voulut faire de ces enfants de vrais chrétiens, ce qui signifie de plus des hommes civilisés; il voulut qu'on leur enseigna premièrement l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, convaincu que de la sorte, ils en aimeraient mieux tout ce qu'il faut aimer et rien que ce qu'il faut aimer.

Aussi que d'âmes nous avons pu contempler ici conservées dans la grâce immaculée et la candeur de l'enfance! Que de fois nous avons admiré chez ces enfants cette beauté incomparable qui est comme la splendeur et la fleur odoriférante de la vertu!

Que de bons citoyens sont sortis de cette école et qui lui font honneur dans le monde! Ici on avait mis Dieu au sommet de leur intelligence et de leur coeur. Aujourd'hui Dieu est au sommet de leur conduite pour leur bonheur et pour celui de notre cher pays.

• • •

Le bien qu'a fait notre cher défunt, tous le savent et l'admirent. De tous les panégyriques que l'on peut faire d'un homme, il n'en est pas de plus vrai, de plus exact, de mieux senti que celui qui s'échappe des lèvres de la foule à l'annonce de sa mort. C'est le cri naturel du coeur; c'est le témoignage non équivoque de la conscience publique; c'est un jugement sans appel.

Eh bien! Vous savez comme moi quel fut le cri de la voix publique à la nouvelle de la mort du bon Père Huguonard. N'a-t-elle pas été unanime à louer les qualités de son coeur, à rappeler sa douceur sa bienveillance, son dévouement à tous ceux qui avaient recours à lui? Tous, prêtres et laïques, riches et pauvres, catholiques et ceux qui ne partagent pas ses croyances, tous ont unanimement proclamé qu'il avait reçu du ciel une âme naturellement bonne "sortitus animam bonam". Ce sentiment général n'est-il pas publiquement proclamé ce matin par la présence ici de S. G. Mgr Béliveau, les représentants officiels du Lieutenant-Gouverneur et du Gouvernemnt, par cette affluence de prêtres et de personnages distingués accourus de tous côtés pour venir lui dire un dernier adieu dans une émotion qui étreint tous les coeurs.

Quelle riche récompense le bon Dieu a donnée à son serviteur fidèle pour une vie passée entièrement à son service! Comme la mort a été douce à notre cher défunt!

Nous le regardions à ses derniers instants et nous étions tentés de nous écrier avec les Livres Saints: "Moriatur anima mea morte justorum: puissions-nous mourir de cette mort des justes!" Son âme éveillée a suivi, avec une pleine possession d'elle-même, les cérémonies saintes où l'Eglise achève d'épancher sur le moribond le trésor de miséricorde dont elle est la dépositaire.

Il ne manifesta aucune crainte de paraître devant Dieu. On eut pu lui adresser la même question qu'à cette Soeur de la Charité qui répondait à saint Vincent de Paul, l'interrogeant sur ce qu'elle pouvait avoir à se reprocher à son heure dernière et qui répondait: "J'ai peut-être pris trop de plaisir à servir les pauvres." Des lèvres mourantes du Père Hugonard on eut pu recueillir un aveu presque semblable et non moins touchant. A son tour il eut pu nous dire qu'il avait peut-être trop aimé ses chers sauvages.

Il est mort le jour anniversaire de son ordination sacerdotale un jour de fête de la Sainte Vierge qu'il a tant aimée; il est mort assisté de son archevêque qu'il a toujours entouré de son profond respect et d'une sincère affection; il voulait le voir près de lui à sa dernière heure.

Il est mort; sa course est achevée. Nous souffrirons encore pendant que lui sera heureux près de Dieu. Nous travaillerons dans l'âpre effort pendant que lui se reposera. Nous resterons les voyageurs inquiets de cette terre pendant que lui jouira des célestes révélations; mais nos âmes resteront pleines de son souvenir et de son regret.

Il n'y a qu'un voile entre lui et nous et cette certitude nous console. Nous nous en allons tous vers notre patrie, vers la maison de notre Père. C'est là que nous nous reverrons pour ne plus nous séparer.

Comme nous en avons la confiance, notre bon Père doit être déjà dans le sein de Dieu où l'ont porté les mérites de sa vie et les prières qui sortent ce matin de nos coeurs émus. Puisse-t-il demander à Dieu de nous accorder à tous la force de remplir nos devoirs, de suivre ses exemples, afin que nous puissions aller le retrouver au ciel. "Ut ubi ego sum et illi sint mecum".

Puisse-t-il obtenir de Dieu qu'il continue à répandre ses faveurs sur la communauté à laquelle il appartient et qu'il rende fécond le travail de ses membres; obtenir que Dieu donne de vrais saints prêtres — des prêtres comme il était un — aux évêques chargés de la direction de l'Eglise dans notre cher Ouest Canadien; obtenir que nous puissions tous ne travailler que pour la gloire de Jésus sur cette terre afin que nous puissions alors jouir de Lui au ciel après avoir fait de notre mieux pour étendre son royaume sur la terre. Ainsi soit-il.

• • •

Le R. P. Hugonard sera enterré dans le cimetière de Lebret, près de l'Ecole Indienne, oeuvre à laquelle il a consacré toute sa vie.

LES ECUEILS DE LA CHARITE

Illusions dangereuses

Quand, aujourd'hui, on parle de charité, on s'expose aux fraudes des gens les plus charitables. Charité est un mot qui n'est plus de mode; on dit philanthropie, on dit solidarité, on dit entr'aide sociale, mais "charité" est mal vu.

Phénomène singulier, car charité dit plus et mieux que philanthropie ou solidarité, puisque charité veut dire amour. Mais on a oublié la portée véritable de ce mot; il a pris on ne sait quel sens ambigu dans quoi entre comme du dédain, comme de la pitié hautaine. Cela ressemble à une aumône que l'on ferait en détournant la tête. Et la charité, la vraie, celle que le mot profond, dépouillé maintenant de sa tendre et large signification, désignait jadis est si loin d'un tel sentiment!

La charité, cela voulait dire aimer son prochain comme soi-même, et alors partager avec lui tout ce que l'on peut partager; ne rien conserver du superflu quand celui-ci vient à vous par les voies tortueuses de la destinée mais le répartir entre ceux qu'une chance moins heureuse défavorise. Cela voulait dire aussi que ce partage devrait se faire avec affection, douceur, sollicitude. Celui qui donne d'un coeur vraiment charitable doit, en quelque sorte, s'excuser de donner, ou du moins s'excuser de posséder, il doit craindre de froisser, de blesser, d'humilier celui à qui il donne; il doit donner comme on doit donner à un frère d'un geste spontané, naturel, sans orientation.

La charité voulait dire tout cela; on s'efforce aujourd'hui de suivre ses préceptes, mais on ne veut plus de sa souriante étiquette. On préfère, dans le grand monde, les mots beaucoup plus grands de philanthropie ou de solidarité, peu importe après tout, si derrière la façade différente l'effort demeure le même, actif dans ses manifestations, fécond dans ses résultats.

Mais qu'il s'agisse de **charité** ou de solidarité, tous ceux qui se donnent largement à cette tâche ont pu voir, combien elle était moins simple qu'il ne semble, et combien en croyant bien faire on se trompe parfois, et je ne citerai que deux exemples de ces écueils que la charité la plus avertie peut rencontrer à chaque pas sur son chemin.

Une association de femmes du monde se forme. Oh! femmes aisées celles-là, ayant des loisirs, du superflu de temps et d'argent. Elles ont le très digne souci de vouloir apporter leur part à la grande lutte nationale qui sévit en Europe. Elles décident donc de renoncer aux travaux d'aiguille auxquels elles sont accoutumées et de travailler pour nos soldats. Ponctuellement, elles se réunissent et tricotent avec application, et chaque semaine elles peuvent envoyer ainsi un ballot des objets qu'elles ont confectionnés et les voilà qui éprouvent une juste fierté de leur labeur patient.

Ceci a l'air d'être en effet la perfléchir, à la brillante médaille, il fléchir à la brillante médaille, il y a pourtant un triste revers. Il y a dans les faubourgs de nos villes de France des centaines et des centaines de malheureuses, de réfugiés qui souffrent de la faim, qui ont besoin de pain et qui n'en peuvent avoir qu'autant que le travail le leur fournit, car les allocations militaires, les secours de chômage ne touchent pas tout le monde Or parce que les jolis doigts effilés des "mondaines" tricotent sans trève, les ateliers qui pourraient avoir besoin d'ouvrières cessent d'embaucher. Ils ne peuvent soutenir la concourrence de cette main d'oeuvre non salariée à cause de laquelle ils sont obligés de fermer leur porte, laissant ainsi sans travail toutes ces malheureuses qui pour subvenir à leurs propres besoins doivent avoir recours à d'autres moyens.

Et c'est ainsi qu'en voulant faire le bien il arrive que l'on serve le mal.

L'arc en ciel.

LA JALOUSIE

Les tempéraments sensibles sont portés à parler trop vite, à critiquer sans considération préalable tous les talents qui les dépassent et menacent de les éclipser.

La race latine à laquelle nous appartenons est sujette à ces petitesses. Tant que nos voisins, nos amis, nos camarades de carrière se confondent dans la masse et ne mettent pas en danger notre prétendue supériorité ou nos positions acquises, nous reconnaissons sans cesse leurs mérites, mais malheur à eux, s'ils s'élèvent au-dessus de la médiocrité ou s'ils semblent réussir Aussitôt les sympathies s'éclaircissent, les encouragements se taisent, les admirations s'enfuient Après un réel succès, le talent du rival est examiné à la loupe, discuté, diminué, réduit à peu près à rien.

Lavigueur fait ses Pâques humblement. Une confession par année, une messe basse chaque dimanche; c'est assez, pense-t-il pour un honnête homme. "Voyez s'écrie-t-il, **Tourigny et Goulet** ces rongeurs de ballustres, ces hypocrites qui passent devant mon hôtel sans jamais prendre un petit verre, pensez-vous qu'en cachette ils s'en privent. Allez-y voir! Ils n'ont jamais le temps de payer la **traite** les pingres! Est-ce que c'est du monde ça? Ils feraient bien mieux de faire comme les autres. Moi, par exemple, je ne vais à confesse qu'une fois l'année, mais je jongle sérieusement avant."

Pourquoi Lavigueur parle-t-il ainsi- C'est parce que son amour-propre exige que celui qui ne se confesse qu'une fois l'an vaille autant que celui qui s'approche des sacrements tous les mois.

• • •

Les méchantes langues trouvent que mademoiselle Ernestine, depuis qu'elle est présidente de la congrégation, a beaucoup de défauts qu'elle n'avait pas auparavant.

Que voulez-vous! elle a peut-être dérangé quelque combinaison ou quelque secret désir.

Oh! le péché de jalousie qui délie tant de mauvaises langues fait commettre tant de jugements téméraires, de médisances, de critiques acerbes et injustes!

Reconnaître le mérite sans arrière pensée, réduire ses propres prétentions à sa valeur, cultiver l'humilité, réprimer les démangeaisons de trouver à redire aux autres c'est une grande victoire que la grâce seule remporte sur l'amour-propre.

LE FOUET SOUS LE REGIME FRANCAIS

La fustigation ou flagellation existait sous le régime français. Seulement, la flagellation ne se donnait pas avec le fouet tel qu'on le connaît aujourd'hui, mais avec des verges ou cordes. En 1759, une sauvagesse fut condamnée, pour avoir frappé quelqu'un avec un couteau, "à être seulement battue de verges et marquée sur l'épaule d'une fleur de lys parce que, dit la sentence, elle est dans l'ignorance des lois françaises". A propos de flagellation et de sauvages, M. Sulte raconte une assez curieuse aventure. Nous n'en garantissons pas l'authenticité. "Vers 1820, un jeune homme à l'apparence maladive était attaché au poteau, le buste nu, prêt à recevoir les caresses du fouet. Survient un sauvage qui regarde un instant l'appareil du supplice, s'en rend compte, fend la foule et s'adresse au bourreau. — Frère, vas-tu le fesser longtemps, lui? — J'ai ordre de lui infliger six coups, fut la réponse. — Oui, oui, reprend le sauvage, avec le ton dolent particulier à sa race, deux fois plus que six ça fait quinze, hein, frère? — Non pas! ça fait douze. Mais qu'est-ce que tu me veux? Laisse-moi plutôt faire mon devoir. — Arrête, arrête, tu vas le faire ton devoir... Et le sauvage, laissant tomber prestement son capot, enleva sa chemise en un tour de main. — Voyons donc lui dit le bourreau, es-tu fou? — Moi pas fou... tu dis que ça fait douze. Eh bien, donne-moi douze coups, et pis laisse l'enfant tranquille. — La scène intéressait vivement les spectateurs. Contre l'habitude du temps on commençait à partager la sympathie du sauvage pour la victime d'une loi barbare. — Pour couper court à toute manifestation, un juge de paix qui était présent donna ordre au bourreau de délivrer le jeune homme et d'attacher son libérateur à sa place, faisant signe en même temps de ne frapper que quatre coups au lieu de six. — Le sauvage se prêta à la manoeuvre avec tout le stoïcisme imaginable. Après chaque coup, on entendait sa voix sourde qui comptait: "—Une... deux... trois... quatre." — Une pause. L'exécuteur s'était arrêté. — Allons, frère, un petit coup de coeur, dit le sauvage en détournant la tête pour encourager le bourreau du regard et de la voix. — C'est fini, dit celui-ci, je vais te détacher — Ben non! Ben non t'as fessé quatre fois, pas douze, je sais compter! — On eut quelque peine à lui faire comprendre qu'il était décidément déchargé du reste de la punition."

MGR CHERRIER

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Winnipeg a nommé Mgr Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, premier vicaire général. M. l'abbé Blair devient second vicaire général. Il sera aussi chancelier.

Nos félicitations aux nouveaux titulaires.

Autour de la Ferme

UNE MALADIE

—Est-ce grave?
—Oui, passablement.
—Et puis, de quel microbe s'agit-il?
—Du microbe du dérangement.
—C'est sérieux; et le remède?
—Un instant de réflexion et une bonne dose de courage.

Vous connaissez, chers cultivateurs, le vieux dicton populaire: **trois déménagements** valent un incendie. En d'autres termes, se **déranger** amène des pertes équivalentes à un bon tiers de l'avoir. **La sagesse** populaire est rarement prise en défaut. Concédons que le vieux dicton est un peu exagéré, si on l'applique aux déménagements ordinaires d'un logis à l'autre, en ville. Il demeure d'une vérité frappante quant aux déménagements des cultivateurs.

Vendre sa terre, sacrifier son mobilier, payer les dépenses de voyages, les frais intérimaires avant l'autre établissement, acheter un mobilier neuf, c'est le bon tiers de l'avoir qui y passe. On croyait faire une bonne affaire, et tous comptes faits, on reste dans la dèche.

Certains cultivateurs de nos vieilles paroisses souffrent du mal de partir pour l'Ouest. Défiez-vous, leur disons-nous; vous avez ici tout ce que vous trouverez là-bas et mieux encore.

—Mais nos terres sont sales!

—Les autres le seront dans peu d'années si vous continuez votre manière de cultiver. La faute n'est pas à la terre mais au cultivateur. Nettoyez vos terres par la culture du blé d'Inde, de la luzerne et des trèfles. Gardez de bons animaux, soignez-les bien et faites-les paître vos terres, et vous verrez que vous aurez bientôt raison des mauvaises herbes.

Nulle part vous trouverez un sol plus riche et vous êtes à quelques milles seulement du grand centre de l'Ouest et plus près du grand marché de Fort William.

Restez chez vous; vous trouvez votre lit un peu moins confortable, le remède n'est pas de le brûler pour en acheter un autre, mais de vous lever énergiquement et de le brasser un peu. Vous aurez en définitive un meilleur lit et à meilleur marché.

AGRICULTEUR.

COOPERATION PRATIQUE ET FACILE

Plusieurs articles fort intéressants ont déjà paru dans les colonnes de la **Liberté** sur la coopération. Au cours de l'un d'eux l'on s'est demandé pourquoi nos cultivateurs ne feraient pas comme d'autres groupes de citoyens, manufacturiers, ouvriers, etc., et ne formeraient pas certaines associations, compagnies, unions ou coopératives propres à protéger ou à promouvoir leurs intérêts.

La chose a été tentée déjà et avec succès dans plus d'un cas. Il reste cependant beaucoup à faire encore sur ce terrain dans notre province. Invité à ajouter quelques idées à celles émises précédemment nous dirons un mot de l'**élévateur** bâti et contrôlé par nos agriculteurs: c'est, comme on va le voir, un genre de coopération des plus faciles et très payant.

Son organisation

L'organisation d'une compagnie destinée à faire fonctionner un **élévateur** privé exige un capital souscrit de $8,000. Avec ce montant l'on peut construire et outiller un **élévateur** des plus modernes d'une capacité de 30,000 minots.

Le premier pas à faire est de vendre, à des cultivateurs ou à des personnes intéressées à leur sort, assez de parts pour défrayer les frais de construction et d'outillage. Ces parts pourraient même se vendre sur billets négociables, de façon que les promoteurs de l'**élévateur** agricole puissent obtenir au moyen de ces billets les fonds nécessaires pour compléter leur entrepôt. Les actions souscrites et payées, en tout ou en partie, ils devront obtenir une charte du gouvernement provincial et se mettre à l'oeuvre.

Ses avantages

Le succès d'un pareil **élévateur** dépendra d'abord des besoins de l'endroit où il sera situé, et ensuite du soin que l'on aura eu d'y intéresser financièrement le plus grand nombre possible de cultivateurs: ils devront tout naturellement écouler leurs grains par le moyen de **leur** entrepôt.

Les principaux avantages à en retirer sont les suivants:

1o Eviter une perte (dockage) trop souvent excessive sur la pesée des grains; 2o Permettre aux expéditeurs de consigner ou de vendre à des maisons de leur choix; 3o Offrir à deux ou trois petits cultivateurs le moyen d'expédier conjointement un wagon de blé (un char) et de profiter ainsi du plus haut prix du marché, au lieu de vendre à la charge, c'est-à-dire à huit ou dix sous de moins le minot; 4o Obtenir des maisons qui servent d'intermédiaires une large part de leur commission, ces intermédiaires étant toujours heureux de compter un **élévateur** au nombre de leurs clients; 5o Forcer par la concurrence les autres **élévateurs**, propriétés des grandes compagnies, à payer le plus haut prix du marché et favoriser ainsi tous les cultivateurs d'un district (l'on sait que les grandes compagnies laissées à elles-mêmes trouveront toujours le moyen de s'entendre sur un prix commun qui leur permettra de faire de gros profits aux dépens des cultivateurs).

La "Carey Elevator Co. Ltd."

Certains lecteurs en lisant ces lignes se rappelleront sans doute que des **élévateurs** après quelques années d'opérations ont périclité et fermé leurs portes. Sans connaître les causes de ces désastres, nous pouvons leur assurer qu'avec de la bonne volonté, de l'union, de la prudence dans la direction d'une pareille entreprise, en un mot en prenant les précautions ordinaires, ces **élévateurs** ne peuvent être qu'une source de revenus pour les endroits où ils sont situés, et de plus un placement avantageux pour leurs actionnaires. Comme preuve nous vous citerons la "Carey Elevator Co. Ltd", de Carey, dans la paroisse de Saint-Pierre, Man. Cette coopérative, si modeste qu'elle soit, a réussi à merveille. Organisée, comme on vient de le dire, avec un capital de payé de $6,500, elle a pu en trois années, dont deux médiocres, solder, outre ses dépenses, une dette de $1,500 qui restait due sur sa construction et son outillage. De plus, elle se prépare à payer en ce moment un beau dividende à ses actionnaires. Et tout cela après avoir donné la plus entière satisfaction à ses clients dans la vente de leurs céréales.

Ce qu'il nous faut partout

De pareilles organisations seraient sans aucun doute un grand bienfait pour nos centres agricoles. Il en faut partout des **élévateurs** ou entrepôts bâtis et contrôlés par nos agriculteurs. Car tout en leur permettant de vendre leurs grains au plus haut prix, ils pourraient encore, élargissant le cadre de leurs opérations, ce que leur charte leur permet d'ailleurs, procurer à ces mêms cultivaturs et au prix du gros, les principaux articles dont ils ont besoin. Quelqu'un voudrait-il ou oserait-il traiter cet intéressant chapitre?

O.-A. J.

POURQUOI PAS?

La série des articles de colonisation, dont le Comptoir Agricole a pris l'initiative, paraissent dans la **Liberté**.

Trois cents copies partent chaque semaine pour la province de Québec et les Etats-Unis.

Pouvez-vous donner votre concours à cette oeuvre de propagande patriotique?

Oui, c'est très facile, prenez une paire de ciseaux, découpez le premier article qui se trouve à la première page de la **Liberté**, mettez-le sous enveloppe et adressez-le à un ami ou à un parent que vous croyez être en position de se déplacer.

Bon nombre vont dire: A quoi bon? C'est une mauvaise parole! Faites, et nous obtiendrons des résultats.

Nous disons sans crainte que les résultats seraient merveilleux si un millier seulement de nos abonnés voulaient se mettre de la partie.

On vous demande si peu, donnez donc cette marque extérieure de patriotisme intelligent et pratique. Ca ne coûte qu'un petit acte de bon vouloir et un timbre de trois sous.

BLE D'INDE

Semez du blé d'Inde, ça paye! Monsieur le Curé de Letellier en a dit les avantages comme nourriture des bêtes et comme repos pour les hommes et les chevaux condamnés à transporter ce pauvre foin de prairie, aux jours de gros froids d'hiver.

Nous disons qu'il y a mieux que cela encore.

La preuve a été faite à LaBroquerie, **cette année même.** Un des cultivateurs de cette paroisse a cultivé trois quarts d'acre en Blé d'Inde. Il a fait une bonne culture et comme toutes les choses bien faites, cela a rapporté de beaux profits.

Vingt-six minots de blé d'Inde vendu à deux piastres le minot et cinq tonnes de bon fourrage. Vingt-six minots à $2, cela fait $52; plus cinq tonnes de fourrage à six piastres, cela fait $30. $52 plus $30, cela fait $82, et pardessus le marché, trois quarts d'acre de terre bien préparée pour l'an prochain.

Ca paye de cultiver du blé d'Inde!

Mais, c'est un peu de travail, et disons-le tout bas, mais disons-le tout de même, bon nombre des nôtres ne sont pas aussi travaillants qu'il faudrait!!

Ignorance ou paresse, disions-nous la semaine dernière.

Ignorance ou paresse, répétons-nous cette semaine.

A bas l'ignorance, et haro sur la paresse.

AGRICULTEUR.

CULTURE MIXTE

La culture mixte fait de plus en plus sentir sa nécessité et l'expérience de cette année prouve qu'elle est le seul moyen pratique de mettre le cultivateur à l'abri des revers de fortune. Compter uniquement sur la récolte du blé, c'est bâtir sur un terrain bien peu solide, car il est toujours impossible de prévoir ce qu'elle sera. Si elle est bonne, nous aurons une certaine aisance; si elle est manquée, il faudra vivre d'emprunts et attendre un meilleur résultat pour les solder et prévoir l'avenir.

Il n'est pas nécessaire de décrire longuement ce qu'est la culture mixte. Elle consiste tout simplement à unir la culture du blé et des autres céréales à l'industrie laitière et à l'élevage du bétail, et détail qui n'est pas à mépriser, faire paître les bêtes sur les terrains à cultiver.

L'industrie laitière est aujourd'hui, grâce à l'excellence du marché et aux facilités de transport, très rémunératrice, et nous connaissons des fermiers qui, cet hiver, réalisent d'énormes profits. On peut en dire autant de l'élevage.

Outre ces résultats très appréciables, il ne faut pas perdre de vue d'autres considérations non moins importantes.

Nos terres manitobaines sont riches, mais elles-elles inépuisables? Elles ne le sont pas. Par la culture excessive et peu intelligente du blé elles perdent peu à peu leur richesse proverbiale et viendra un jour où elles ne pousseront plus que des mauvaises herbes. Ce jour est malheureusement arrivé dans certaines localités et n'est pas éloigné pour plusieurs autres.

Convertir, pour un certain temps, les terres en pâturages, est de l'avis de tous le plus sûr moyen de leur rendre ce qu'elles ont perdu et de détruire les mauvaises herbes qui y ont pris racine.

Nous entendions dernièrement un voyageur de commerce anglais dire à ses compatriotes que les Canadiens français du sud de Winnipeg s'enrichissaient en se livrant à la culture mixte. Il ne pouvait en dire autant à ces auditeurs. Cette constatation est toute à l'honneur des procédés intelligents des nôtres; mais il ne faut pas trop s'en glorifier puisque nombreux sont encore ceux qui tirent de l'arrière et qui, pour une foule de raisons ou de prétextes, ne veulent pas abandonner l'unique culture du blé.

La plus forte objection qu'ils apportent contre la culture mixte est la difficulté de faire des fourrages. Monsieur le Curé Jutras a plus d'une fois établi dans les colonnes de ce journal non seulement la possibilité, mais encore la facilité de faire au Manitoba d'excellents fourrages. La preuve, c'est que plusieurs réussissent en suivant ses conseils.

Nous connaissons d'autres raisons moins sérieuses et partant plus délicates à traiter que celle-là. Parlons-en cependant. Pour faire de la culture mixte, il faut prendre soin des bêtes durant l'hiver; pour faire de l'industrie laitière, il faut traire les vaches. Plusieurs aiment mieux fumer leur pipe que de travailler au froid, et puis, bon nombre de nos jeunes filles aux doigts délicats n'ont appris qu'à jouer du piano et à faire des toilettes!

Qu'on apporte toutes les raisons qu'on voudra, il n'en reste pas moins établi que la culture mixte est une nécessité et l'unique moyen de s'assurer le succès. Nous avons à l'appui de cette affirmation l'exemple de la Province de Québec qui a croupi dans la pauvreté jusqu'au jour où elle s'est entièrement donnée à l'industrie laitière.

C'est faire preuve de sagesse que de savoir profiter de l'expérience des autres. Sachons le comprendre.

GUERRE A LA ROUTINE

Plus la guerre au gibier humain se prolonge, plus nécessaire devient la guerre aux vieilles méthodes, plus impérieuse la lutte contre la routine, parce qu'il nous faut, plus que jamais, chercher — et employer — les moyens qui nous permettent de produire davantage avec le minimum de dépenses et de main-d'oeuvre.

Que faudrait-il penser d'un marchand qui ne tiendrait pas de comptes et mènerait ses affaires au petit bonheur? Que faut-il penser d'un cultivateur qui ne se préoccupe nullement de ce qui paye et de ce qui ne paye pas, qui cultive d'après les vieilles méthodes, qui prétend faire de l'industrie la source de ses revenus, sans se demander si toutes ses vaches payent même leurs dépenses? Moi je dis que c'est prendre de gros risques. Ce fermier-là se réveillera un beau jour devant les dettes à payer, il accusera la terre d'être bonne à rien et il s'en ira comme tant d'autres dans les usines des Etats-Unis.

Il faudrait en finir une bonne fois avec la routine désastreuse qui ruine le tiers de nos cultivateurs. Combien y en a-t-il encore qui ne distinguent pas une bonne vache d'une mauvaise, qui élèvent des veaux à cause de leur belle couleur ou parce qu'ils ont une tache blanche dans le front et non parce qu'ils viennent d'une bonne laitière! Combien qui gardent les vaches jusqu'à quinze ans, — à moins qu'elles aient le bon sens de se casser le cou dans un puits ou dans un fossé, avant de mourir de leur belle mort! — On leur fait passer l'hiver à ces pauvres bêtes dans une étable sans soleil et malpropre, n'ayant que de la paille misérable pour nourriture, avec de l'eau corrompue à boire, avec un air rempli de miasmes et jamais renouvelé. Aussi faut-il y voir brauler les pauvres bêtes quand elles sortent de là!

M'est avis que pour avoir de bonnes vaches, il faut les préparer quand elles sont tout jeunes par un bon choix de génisses puis par des soins toujours continués. On ne devrait jamais garder les veaux d'une vache qui ne donne pas à 4 ans ses 30 livres de lait par jour; on ne devrait pas garder ces vaches-là non plus. Il y a des gens qui ne savent pas ce que c'est qu'une bonne vache et qui riront de vous si vous leur dites que des vaches donnent jusqu'à 120 livres de lait par jour et qui vont jusqu'à 32,000 livres de lait par année; quinze fois plus que ces **taurailles** mal faites, qui ne donnent pas 2,000 livres de lait par année et qu'on gardera jusqu'à 15 ans.

Un homme qui passe pour s'y connaître disait l'autre jour que le tiers de nos vaches ne payent pas leurs dépenses, qu'un autre tiers ne les paye à peine et que le reste ne vaut pas grand'chose. Voilà de quoi faire réfléchir; Nos gens cultivent **en dessous**, comme un marchand qui vend pour rien quand il est en banqueroute.

Ayons de bons reproducteurs et ne craignons pas de payer le prix pour une bonne génisse; au moins elle se paiera toute seule par son lait d'abord, puis par le troupeau qui naîtra d'elle.

Mon opinion c'est qu'une société coopérative aurait pour effet de faire aérer, de faire poser les auges, de faire enlever le fumier. On voit bien ce qui se passe dans la paroisse d'à côté. Depuis que M. le Curé a formé sa coopérative, on ne s'y reconnaît plus dans les rangs de sa paroisse tant c'est propre et bien tenu, et que les cultivateurs font de l'argent depuis qu'ils font partie du Comptoir Coopératif de Montréal.

J. Bruyère.

Note de la Rédaction. — Nous attirons l'attention sur le bienfait qui est ici attribué au Comptoir Coopératif de Montréal. Notre Comptoir Agricole ne peut-il pas nous rendre les mêmes services. Petit poisson deviendra grand. Le Comptoir y mettra la prudence et l'esprit de suite et les nôtres leur coopération pour leur bien et le bien de tous.

LA TRAITE DES ALLEMANDS

Nous recevons d'un soldat belge engagé dans l'armée canadienne, la communication suivante:

Bruxelles, 17 février.

En présence de la guerre sous-marine reprise par l'Allemagne, je suggère un moyen qui pourrait l'arrêter ou la rendre plus difficile. Le Canada et les Etats-Unis renferment des millions d'Allemands. Qu'à chaque départ de navires pour l'Europe on y embarque de force, comme prisonniers bien gardés, un contingent d'Allemands faisant la navette entre les ports d'Amérique et ceux d'Europe. Manoeuvre bien plus légitime, en temps de guerre, que la déportation des Belges d'Europe en Allemagne. Que cela soit motivé officiellement à Berlin. On verra si les sous-marins attaqueront ces navires et feront sauter ses contingents.

Paul de Baets,
190me Batt., Winnipeg
Signature certifiée par L. Hacault, magistrat.

AU CLUB "LE CANADA"

Le club "Le Canada" tenait sa huitième réunion publique semi-mensuelle dimanche dernier. La soirée commença par un délicieux morceau de piano à quatre mains "La chasse aux gazelles" exécuté avec une grâce et un brio remarquables par Mlles Georgeline et Antonia Senez. M. H. LeFranc lut ensuite, avec son talent habituel, le magnifique poème de Victor Hugo, "Les pauvres gens". Après quoi M. de Trémaudan donna lecture du cinquième chapitre de son Histoire Canadienne française de l'Ouest, intitulé: "Une idée française: la compagnie de la Baie d'Hudson", dans lequel il fournit un aperçu des diverses circonstances qui accompagnèrent le départ de Radisson et Groseillers de la Nouvelle France pour l'Angleterre et la fondation par eux en ce dernier pays, de la fameuse compagnie qui devait pendant si longtemps présider aux destinées du Nord-Ouest.

* * *

La prochaine causerie sera donnée par M. l'avocat L.-P. Roy, qui parlera de "La Genèse d'une querelle". Le programme musical sera sous la direction de M. J.-P. Poitras.

* * *

Malgré la terrible tempête qui sévissait vendredi soir dernier, une vingtaine de personnes ont eu le courage de se rendre à la partie de cartes du club de ce soir-là. Vu le petit nombre de joueurs et leur désir de ne pas s'attarder à cause de la tempête, on fit seulement quelques parties de whist sans les formes ordinaires. La prochaine partie de cartes aura lieu comme d'habitude vendredi soir à 8 heures et demie: les prix offerts cette fois seront d'une valeur exceptionnelle. Qu'on se rappelle l'adresse: angle sud des rues Main et Graham, en face du bureau industriel.

A tous ceux qui collectionnent des textes suggestifs, nous recommandons celui-ci de Maximilien Herden, directeur de la **Zukunft**, revue pangermaniste de Berlin (août 1914):

A quoi bon de misérables excuses? Oui, nous l'avons provoquée, la guerre: nous nous en réjouissons. Nous l'avons provoquée parce que nous étions sûrs de la victoire.

Voilà, en face des lettres mensongères du kaiser, la vérité, dite par un Allemand.—**La Croix.**

Cote du Grain

Mardi soir, le ' février

	Déch'gé	Inspecté	"Tough"	Rejeté	'Smutty'
BLE					
No 1 Nord..	168⅞		157⅞	155⅞	155⅞
No 2 Nord..	165⅜		154⅞	152⅞	152⅞
No 3 Nord..	160⅜	Spécial	150⅞	145⅞	145⅞
No 4 Nord..	151⅞	150⅞	143⅞	136⅞	135⅞
No 5 Nord..	131⅞	139⅞	123⅞	114⅞	
No 6 Nord..	104⅞	120⅞	98⅞		
Fourrage ...	93				
AVOINE					
2 C. W.	55				
3 C. W.					
Extra 1 four					
No 1 four ..	52¼				
No 2 four ..	52¼				
Rejeté					
ORGE					
No 3	95				
No 4	90				
Rejeté	78				
Fourrage ...	78				
LIN					
1 N. W. C. ..	254¼				
2 C. W.	251¼				
3 C. W.	235¾				
Rejeté	235¾				

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

Cote a la Fermeture

	Blé	Avoine	Lin	Orge
Mai	172⅞	58	260¾	99
Juillet	170⅝	58¼		
Octobre	139¼			

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

Chronique Sportive

Par M. D.

A une réunion des clubs de l'Union Canadienne et Victoria, présidée par le président de la M. A. H. A., M. W. M. Noble, il a été décidé que les parties pour la coupe Allan se joueront respectivement les lundi 26 février et mercredi 28 février.

. . A ceux qui sont amteurs de notre beau jeu national d'hiver, nous disons: Venez en foule!

Nos joueurs sont en parfaite condition, et ils livreront un combat acharné aux champions de la Ligue Patriotique et défenseurs de la coupe Allan.

Billets en vente aux salles de l'Union Canadienne. Une certaine quantité de sièges ont été retenus par le comité des sports de l'Union et ceux qui veulent avoir de bonnes places feront bien de se hâter. M. Deschambault se tiendra tous les soirs à l'Union Canadienne, et ceux qui veulent venir encourager nos joueurs peuvent s'adresser à lui. Prix des places réservées: 50 sous. Sièges populaires: 25 sous.

L'UNION CANADIENNE DEFAIT TRANSCONA ET GAGNE LE CHAMPIONNAT

Le club de hockey de l'Union Canadienne s'est assuré du championnat de la Winnipeg and District Hockey League en battant définitivement le club de Transcona, sur leur propre glace, par le résultat de 6 à 3.

C'est pour nos joueurs le couronnement de leurs efforts, et ils sont dignes de cette récompense.

Leurs nombreux et fervents admirateurs sont aussi enchantés du résultat. Jamais leur support n'a manqué, et le comité sportif de l'Union Canadienne peut se féliciter d'avoir su alligner une équipe de hockey capable d'attirer la foule et par ce fait s'assurer d'un médium d'annonce qui a commencé déjà à porter des fruits, et qui est appelé à donner une belle moisson: moisson de nouveaux membres et de bonnes volontés.

Quand l'heure du train arriva, depuis longtemps déjà une nombreuse et impatiente foule attendait. Plus de 250 personnes se groupèrent joyeusement dans le train spécial qui devait les amener sur les lieux de la joute.

Vouloir décrire l'enthousiasme de tous est chose presque impossible. Mais un physiognomoniste n'aurait pu constater sur chaque visage que l'espoir de voir nos joueurs vainqueurs.

Aussi à chacun de se demander si la joie de tous et la fierté de nos joueurs était factice.

Il était entendu d'avance que la partie ne serait pas une joute d'enfants: les équipiers de l'Union le savaient et les spectateurs espéraient voir la plus belle joute de la saison. Personne n'a été déçu. Ce fut une magnifique lutte, une partie phénoménale. Aucun défaut de jugement, les joueurs jouant en superbe forme, et Transcona n'a aucune excuse à invoquer; le meilleur club a gagné.

Dès l'ouverture des hostilités, ce fut une bataille de Titan; les belles courses, l'habile maniement du hockey, les superbes passes tinrent les amateurs de notre beau sport sur le... feu du désir, de l'angoisse, du désappointement de l'espérance, du succès... durant l'heure entière.

Et quant après deux minutes de jeu J. Couture plaça la rondelle derrière Pearson, les visiteurs de Saint-Boniface firent entendre la formidable clameur de leur satisfaction.

Mais ce momentané succès ne découragea pas l'équipe des bambes blanches et noires, qui en forme merveilleuse se ruaient à l'assaut vers les buts des Tricolores, mais venaient briser leur élan sur l'impeccable défense de nos locaux. Enfin après 7 minutes de jeu, Davis prit Lévêque en défaut avec un long lancer, et le caoutchouc s'engouffra dans le filet, égalisant les chances.

Loin d'abattre l'ardeur de nos joueurs qui jouaient en champions, ce point fit l'effet du vinaigre sur une plaie vive. Ti-Fred, Caron et Dostert trouvèrent le filet adverse pour chacun un point. Et quand la cloche sonna la fin de la première période, notre équipe se retira dans son salon de réception avec un score de 4 à 2 en sa faveur. Morin, de Transcona, ayant compté un beau point après avoir tourné la défense des Canadiens.

A la reprise, le jeu, de vite et beau qu'il était, devint magnifique et passionant, et les joueurs patinaient à une allure terrifiante. Ti-Jules Couture, qui jouait une de ses meilleures parties, trouva le filet de Pearson après deux courses individuelles.

A ce moment, les joueurs de Transcona tentèrent ce qu'on appelle en français le "rough house stunt", espérant lasser la patience et le sang-froid de nos équipiers. Ce fut peine perdue; nos joueurs évitèrent la bataille et continuèrent à jouer la rondelle. Le seul incident regrettable de la joute fut quand Donovan frappa A. Couture intentionnellement. Mal lui en pris, car le jeune capitaine de l'équipe de Saint-Boniface lui rendit son change au "sanetus" et les deux boxeurs roulèrent sur la glace, d'abord, sur le banc de punition ensuite, où ils signèrent la paix.

La fin de la joute mit un terme à la tension nerveuse des spectateurs, et vainqueurs et vaincus furent acclamés chaleureusement. L'équipe de l'Union Canadienne avait gagné le championnat de leur propre ligue et le droit de concourir pour la coupe Allan.

Ajoutons en toute justice que la partie a été remarquablement exempte de rudesse, quatre punitions seulement ayant été infligées.

Composition des équipes

Union Can.		Transcona
Lévêque	buts	Pearson
Menu	défenses	Johanneson
J. Couture	"	Buckingham
Dostert	rovers	Vineberg
A. Couture	centres	Donovan
Caron	a. droite	Davis
Corbeil	a. gauche	Morin

Sommaire des points

1re Période

1—U. C., J. Couture: 2.00.
2—Transcona, Davis: 7.40.
3—U. C., A. Couture: 4.00.
4—U. C., Caron: 4.00.
5—U. C., Dostert: 0.50.
6—Transcona, Morin: 7.00.

2me Période

7—U. C., J. Couture: 11.00.
8—U. C., J. Couture: 3.00.
9—Transcona, Davis: 9.00.

Substituts: U. C., Goulet; Transcona: Turiff pour Vineberg.

Arbitres: Wm McGimsie et B. Holden.

Coups de patin

Après la joute, le maire de Transcona félicita nos joueurs de leur belle victoire et de leur esprit sportif.

• • •

L'invasion de Transcona commença vers 8.10 heures et les envahisseurs se retirèrent pacifiquement vers 10.30 heures p. m.—Communiqué officiel.

• • •

6 de gagnées et 1 perdue. Pas mal pour des "Frenchmen"... et des jeunes par-dessus le marché.

• • •

La chanson de circonstance, composée par D... a eu aussi son succès retentissant.

• • •

L'Union a gagné une coupe... le front de Donovan aussi!...

• • •

Ti-Fred veut faire pencher la coupe Allan de c'bord cite de la rivière!!

• • •

Lévêque joua sa meilleure partie de la saison; plusieurs de ses arrêts étaient sensationnels.

Jules Couture a été l'étoile de la soirée. Ses belles courses électrisent toujours... surtout quand le juge des points est obligé de lever la main... les mains veux-je dire!

• • •

Trois points à son actif, dans une partie, c'est pas mal, pour un joueur de défense!!

• • •

Menu lui aussi a joué en héros. Il bloque bien son adversaire et brise bien des élans; il use son "crochet" avec maîtrise et dégage les abords du filet avec aisance.

• • •

Menu n'a pas été sur le banc de punition!!... Vrai?

• • •

Ceux qui ont eu le privilège d'être admis dans la chambre des joueurs pendant l'entr'acte ont pu admirer la belle chemise que Menu porte toujours sous son tricot durant une joute... C'est chaud, mais... par trente degrés au-dessous... Brrrr!!...

• • •

Fred Couture n'a peur de rien. Il est toujours là pour recevoir ou pour donner. Son maniement du bâton est splendide; c'est un beau joueur qui use sa tête avec avantage.

• • •

Le jeune Dostert stupéfie ses adversaires par son adresse à leur soulever la rondelle. Etant le plus jeune de l'équipe, il sait montrer que "pour tout joueur bien né, la valeur n'attend pas le nombre des années"...

• • •

Et Caron: plus la saison avance, plus il semble être à l'aise sur l'aile. Son petit "checkage" de côté, le plaisir qu'il prend à déjouer un adversaire, sa promptitude à saisir une opportunité, font de lui un joueur redoutable et un précieux atout dans le jeu des tricolores.

• • •

Corbeil reprend sa forme habituelle. Il a joué sa première période avec tact et souplesse. C'est dommage qu'il n'ait pu se mettre à l'entraînement dès le début de la saison. La lacune qui a toujours existé sur l'aile gauche aurait été facilement comblé.

• • •

Non seulement Corbeil est solide, mais il passe volontiers à un joueur mieux placé que lui pour un lancer.

• • •

Goulet a joué le restant de la partie sur l'aile gauche et s'en est bien tiré. Il patine vite et a un lancer dangereux.

• • •

Le comit édes sports de l'Union Le comité des sports de l'Union oeuvre. Grâce aux travailleurs infatigables et dévoués que sont MM. Raymond, Deschambault et Lavoie, le nom de l'Union est répandu avec avantage.

• • •

Le club Victoria, de Winnipeg, ayant gagné le champinat de la Ligue Patriotique, c'est donc contre cette équipe que nos joueurs s'aligneront.

UN DOCUMENT EPISCOPAL

(Le **Droit**)

Le **Droit** publie aujourd'hui la lettre collective de Nos Seigneurs les Archevêques et les Evêques de l'Ontario au sujet de nos écoles.

C'est un document important dont nous saluons l'apparition avec un plaisir facile à comprendre, car nous y trouvons, avec les conseils de modération et de prudence tombés de la bouche de l'épiscopat, l'affirmation catégorique et unanime que "ni le gouver- "nement (de l'Ontario), ni la ma- "jorité de sa population n'ont le "désir, non plus que l'intention "de proscrire la langue françai- "se."

Cette lettre collective ne règle pas à la vérité la difficulté scolaire ontarienne; les Evêques le reconnaissent eux-mêmes puisqu'ils recommandent à leurs fidèles, quels qu'ils soient, de s'abstenir de toute initiative "en attendant les futurs développements de cette question", ce qui indique une action ultérieure de la part de ceux que le Saint Siège a chargés du règlement de cette difficulté de manière à "faire attribuer à "chacune des parties ce qui est "juste et équitable."

La recommandation épiscopale de l'obéissance aux lois justes tombe dans une terre bien préparée, les Canadiens français s'étant toujours fait un scrupule d'obéir aux lois justes, à tel point que Sir James Whitney leur a rendu ce public témoignage qu'ils étaient des "**law abiding citizens**".

L'obéissance aux lois justes n'entraîne pas la soumission aux lois injustes. La doctrine de l'Eglise sur ce point est bien connue, et comme il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et que les prescriptions du droit naturel priment les ordonnances humaines nous nous sentons, nous catholiques, déterminés à maintenir en matières éducationnelles l'autorité paternelle et à ne pas accepter la substitution de l'Etat à celle du père de famille, selon la formule si chère à certains prétendus éducateurs.

Le dirons-nous? mais il nous fait particulièrement plaisir de constater que **tout** l'épiscopat catholique de l'Ontario demande à la majorité protestante de cette province "de considérer d'une "manière sympathique les **aspi- "rations** et les **demandes** de leurs "concitoyens Canadiens français "relatives à l'établissement et "au fonctionnement des écoles bi- "lingues..."

Ces paroles sont bien l'écho des paroles mêmes de Notre Très Saint Père, Benoit XV: "On ne "saurait refuser aux Franco-Ca- "nadiens qui habitent cette pro- "vince (de l'Ontario) le droit de "réclamer, dans une forme conve- "nable, que dans les écoles où "leurs enfants sont en un certain "nombre, la langue française soit "enseignée; et l'on ne peut assu- "rément leur faire un reproche "de défendre ce qui leur tient "tant à coeur."

Ce qui nous va également au coeur et ce qui nous réjouit c'est la solennelle assurance que nous donnent tous les évêques de l'Ontario "qu'il n'y a pas de mauvais "vouloir de la part des Canadiens- "français, soit contre le gouver- "nement, soit contre leurs conci- "toyens de l'Ontario".

C'a toujours été notre prétention, et nous l'avons maintes fois affirmée en opposition aux continuelles calomnies dont nous avons été les victimes, calomnies inventées et mises en circulation par des journaux mal renseignés et par des personnages plus ignorants que fanatiques.

Cette première déclaration collective de l'épiscopat ontarien mise en regard de plusieurs autres déclarations qui se sont tout dernièrement épanouies au soleil de la "**Bonne Ententente**" est bien de nature à raviver notre courage et à fortifier nos espoirs.

Nous croyons avec nos Vénérables Evêques que le Règlement No XVII a été fautivement interprété par les officiers du gouvernement d'abord, et par les juges de la province ensuite. Il nous a bien fallu toutefois accepter l'interprétation donnée par les Cours. De là notre opposition à une mesure oppressive, à une loi injuste, et notre détermination à résister jusqu'au bout. Ce qui nous confirmait dans notre opinion, ce sont les décisions rendues dans les cas d'Ottawa, de Windsor, de Green Valley.

Avec les membres de l'épiscopat ontarien nous voulons bien excuser les fonctionnaires de l'Etat et les magistrats du plus haut tribunal de la province en nous rappelant ce que le comité judiciaire du Conseil Privé a déclaré en parlant du Règlement XVII: "Malheu- "reusement ce règlement est ré- "digé d'une manière obscure et "il n'est pas aisé d'en découvrir "la portée. (Unfortunately it is "couched in obscure language, "and it is not easy to ascertain "its true effect.)"

En somme, le mandement des Evêques est pour nous le plus encourageant motif à garder nos positions, jusqu'au jour où, grâce à l'union de tous les coeurs et aux efforts de toutes les volontés, la famille catholique de l'Ontario trouvera cette paix après laquelle elle soupire, et les enfants français, cette tranquillité dans l'ordre qui leur assurera le triomphe de leurs droits et la survivance de leur race.

P. Landry,

Président de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario.

Ottawa, 5 février 1917

TOUJOURS L'ECONOMIE

(L'**Action Catholique**)

Il ne faudrait pas croire, parce que nous nous sommes adressé jusqu'ici aux jeunes seulement pour parler d'économie, que le conseil ne convient qu'à eux. Plusieurs de ceux qui sont mariés et chefs de famille pourraient en faire aussi leur profit, car, qu'ils aient été ou non, durant leur jeunesse, au nombre des prodigues, il en est un bon nombre qui le sont devenus, ou qui le sont restés lorsqu'ils ont été leurs maîtres; et le manque de prévoyance a encore plus d'inconvénients chez eux que chez les célibataires, car n'ayant pas l'excuse de la jeunesse avec son inexpérience et ses emportements, il participe à toute la ténacité des habitudes solidement assises.

Donc il y a des personnes d'âge mûr, et des parents qui sont bien incapables d'enseigner l'économie à leurs fils et à leurs filles, puisqu'ils ne savent pas la pratiquer eux-mêmes.

Combien d'hommes, après leur entrée en ménage, ne paraissent pas se douter que certaines satisfactions, qu'ils pouvaient se permettre sans inconvénients graves à l'époque de leur célibat ne sont plus de mise! Et combien de femmes font des dépenses comme si le salaire du mari pouvait doubler, se tripler et quadrupler au besoin!

On s'est habitué à suivre toutes les modes, et on continue de les suivre, même si ses ressources ne le permettent pas.

On s'est habitué à se passer toutes ses fantaisies: théâtres, bonbons, primeurs, dîners fins, et on continue de les satisfaire par tous les moyens.

On s'est habitué à fuir tout effort important, et notamment les calculs qui forceraient à se refuser quelque chose, et on continue.

Le mari ne lèvera pas un doigt pour exécuter lui-même quelques petits travaux qui soulageraient un peu sa bourse. Il ira volontiers au club, aux scopes, à la salle de pool ou ailleurs pour **dépenser** sa soirée, mais il se croirait déshonoré s'il touchait une pelle pour nettoyer lui-même son devant de porte, ou s'il descendait au hangar ou à la cave pour préparer le bois ou le charbon, le ranger ou le monter; il ne sait poser ni une vis, ni un clou à propos pour empêcher un meuble ou un objet quelconque de se détériorer, et il croit faire une oeuvre très méritoire s'il veille lui-même à sa fournaise.

La femme de son côté, a continué ses habitudes de jeune fille, alors qu'une mère aveugle lui permettait de dormir à satiété, et de ne s'occuper du ménage qu'à ses heures. Elle ne manque pas un **thé**, et répond très facilement aux appels des marchands qui annoncent des jours ou des heures de vente extraordinaires. Les marchés, et même les boutiques des bouchers et des autres fournisseurs lui sont inconnus. C'est par le téléphone qu'elle donne ses commandes, sans se préoccuper du prix des objets demandés. Il est aussi beaucoup de travaux domestiques qui compromettraient l'apparence de ses mains et que, pour cette raison, elle laisse aux servantes ou aux femmes de charge. D'autre part, si elle a quelqu'expérience de la qualité des aliments, elle ne paraît avoir aucune notion de leur prix, de leur valeur nutritive, ou de l'époque où les bourses modestes peuvent se les permettre. Il lui faut des primeurs, quelque soit leur prix, et la hausse de certains aliments ne lui suggère même pas l'idée de chercher s'il n'est pas possible de leur en substituer d'autres, peut-être moins savoureux, mais tout aussi nutritifs.

Et voilà comment certains ménages restent dans des dettes continuelles et s'acheminent vers des catastrophes financières, tout en paraissant vivre le plus naturellement et le plus honnêtement du monde.

Ils ne savent pas faire la différence entre le nécessaire et le superflu, entre le convenable et le possible.

Le malheur, et le plus grand malheur est qu'ils forment, le plus inconsciemment du monde, des générations de prodigues. Comment veut-on, en effet, qu'un jeune homme ou une jeune fille pense à l'économie, et soupçonne même qu'il faille compter, lorsque les parents ne lui ont jamais donné que des exemples d'imprévoyance.

Encore un coup, si la présente guerre, et les dures obligations qu'elle impose pouvaient implanter en Amérique l'esprit de travail, de prévoyance et d'économie qui est si en honneur en Europe, elle nous aurait valu beaucoup plus que les millions récoltés par les fabricants d'obus et d'équipements militaires. Car ceux que la dureté des temps aura obligés à compter et à prévoir, comme à s'imposer certains sacrifices, en sortiront avec une volonté et un esprit qui leur vaudront beaucoup.

UNION CANADIENNE

Conférence

Nous aurons le plaisir d'entendre, dimanche prochain, le R. P. de Mangeleere, s.j., dans une conférence sur "La Belgique et la guerre". Comme d'habitude, c'est à l'école Provencher que cette conférence sera donnée, à 8½ heures précises. Les dames sont invitées.

Hockey

L'éclatante victoire que remporta notre équipe de hockey à Transcona vendredi dernier, outre qu'elle nous assure le championnat de la ligue "Winnipeg and District", — comportant la coupe Guilbault, — nous fait prévoir une victoire encore plus sensationnelle: celle qui nous vaudra la coupe Allan.

Nos jeunes et courageux joueurs, tous sans exception, sous la direction de leur populaire et adroit capitaine, Alfred Couture, nous ont donné la preuve qu'ils sont de taille à se mesurer avec leurs plus redoutables adversaire, que ce soient les Soldats ou les Victorias.

Un grand nombre des 300 personnes qui faisaient partie du "train de plaisir" — c'en était un vrai, — à leur retour de Transcona, se rendirent aux salles de l'Union, où il y eut jubilation générale. La présence de plusieurs dames, aussi rare qu'appréciée, — et ce n'est pas peu dire, — y mit un cachet tout à fait charmant. Qu'on nous permette de dire en passant que ces mêmes dames, sans peut-être en être conscientes, contribuèrent pour beaucoup aux succès de notre club. Nous ne mentionnerons pas de noms, mais les membres de l'Union savent à quoi s'en tenir là-dessus, et apprécient beaucoup l'émulation qui en résultait...

Le dévoué président de l'Union, M. le docteur Laurendeau, jamais pris au dépourvu, fit les honneurs du club, souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes et en offrant les remerciements et félicitations de l'Union à ceux dont les efforts ont contribué si puissamment à rendre ces succès possible. Il mentionnait tout particulièrement M. W. Raymond, le président du comité athlétique dont nous n'avons plus à faire l'éloge en ce qui touche aux intérêts de l'Union Canadienne. Son digne lieutenant, M. Deschambault, eut sa part des compliments, tout comme le capitaine, M. Alfred Couture. Ce dernier nous disait sans fanfaronnade, au début de la saison, que ses hommes remporteraient le championnat de la ligue, et c'est ce qui est arrivé. Dans sa brève allocution de vendredi soir, soulignée de vifs applaudissements, il nous disait qu'ils étaient en bonne voie de conquérir la coupe Allan. Nous le croyons sans mière.

Plusieurs autres adressèrent la parole, entre autres, le sympathique président de la ligue, M. Noël, MM. Raymond, Deschambault, Beaupré et Dostert.

Enfin, pour mettre le clou à la démonstration, notre populaire chapelain, M. l'abbé Gagnon, fit une allocution aussi goûtée qu'appréciée. On se sépara au chant de O Canada.

Vendredi soir prochain, le 23, aura lieu la prochaine partie de l'Union avec les Beavers à l'Arena. Comme d'habitude, il y aura tramways spéciaux. Cette partie qui promet d'être chaudement contestée, ne manquera pas d'intérêt.

• • •

Les parties d'élimination pour la coupe Allan entre l'Union et le club Victoria auront lieu à l'Amphithéatre lundi et mercredi les 26 et 28 février. Inutile d'insister sur l'importance qu'il y a pour les nôtres d'y assister en aussi grand nombre que possible. Deux cents billets seront mis à la disposition de l'Union, où on pourra s'en procurer, ou encore de M. N. Fournier, à la Winnipeg Church Goods, avenue Provencher. Il s'agit de se grouper dans cette grande enceinte de manière à donner à nos applaudissements le meilleur effet désirable.

• • •

M. J.-E. Fontaine, récemment promu à la gérance de la banque d'Hochelaga, à Saint-Pierre, vient de donner sa démission à l'Union Canadienne comme directeur-gérant.

Tout en nous réjouissant des succès de M. Fontaine dans sa carrière, nous ne déplorons pas moins la perte sensible que fait l'Union. M. Fontaine a su par son affabilité et son habileté se rendre, nous dirions, presque indispensable à la direction de l'Union. Il nous en coûte de nous séparer de ce bon collègue, et ces sentiments sont partagés par tous les membres de l'Union. Toutefois il restera encore un des nôtres, et nous espérons bien avoir l'avantage de le revoir à l'endroit habitué de temps à autre.

COMMENT ON SE PROCURAIT DES BOURREAUX

Nos ancêtres, qui n'étaient jamais en peine, avaient un ingénieux moyen de remplacer le bourreau lorsqu'il fallait lui donner un successeur. En septembre 1648, un tambour dans les troupes avait été condamné à mort pour onanisme. Le bourreau venait de mourir. On offrit sa grâce au tambour à condition qu'il accepterait l'office de bourreau. Il ne se fit pas prier pour accepter. En 1679, on fit la nomination d'un nouveau bourreau de la même manière. Jean Rattier dit Dubuisson avait assassiné à Boucherville une jeune fille de dix-huit ans, Jeanne Cone. Condamné à mort, il appela de sa sentence au conseil souverain. Le 31 décembre 1660, le Conseil confirmait le jugement de première instance, mais ajoutait "attendu qu'il n'y a point d'exécuteur de haute justice, il tiendra prison jusqu'à ce qu'il y en ait un d'établi. Si mieux il aime en accepter l'office, auquel cas les prisons lui seront ouvertes". Comme le tambour de 1643, Rattier n'hésita pas à accepter la charge de bourreau, et il la remplit pendant de longues années. Elle lui occasionna même une très cocasse aventure. Ce Rattier était marié et avait une fille d'une vingtaine d'années. Un bon jour, la mère et la fille furent accusées et trouvées coupables de complicité dans un vol. Elles furent condamnées comme receleuses, la fille à être fouettée sous la custode (en secret) à l'Hôpital-Général, par la religieuse maîtresse de discipline, et la mère à être aussi fouettée, mais aux carrefours de la ville de Québec, par la main du bourreau, son époux. Les habitants de Québec eurent donc, au cours de l'an du Seigneur 1693, le spectacle d'un mari fouettant sa femme aux carrefours de la ville. La chronique ne dit pas si le sieur Rattier s'alla avec sa vigueur ordinaire sur les épaules nues de sa tendre moitié.

En Province

Nous avons cette semaine jeté au panier plusieurs courriers de province. Les uns n'étaient pas signés; d'autres portaient une signature forgée. Quelques-uns de nos lecteurs oublient que ce journal ne doit pas être le dépotoir de leurs haines et de leurs rancunes.

D'aucuns n'ont pas hésité à imiter la signature de respectables citoyens afin de ridiculiser, d'une façon inapparente à nos yeux, quelques-uns de leurs concitoyens. Le fait s'est produit lundi même. Un courrier d'une paroisse peu éloignée de Winnipeg relatait un mariage qui aurait eu lieu quelques jours auparavant. Il portait la signature d'un citoyen bien connu de nos lecteurs dans cette paroisse, meme de la rédaction de notre journal. Information prise, nous apprenons que l'on a tout simplement imité la signature de ce monsieur, actuellement absent de cette paroisse. Que l'auteur de cette étourderie, pour ne pas dire plus, se tienne pour averti: son manuscrit est entre bonnes mains et il en entendra parler d'ici peu.

A l'avenir, tout courrier de province ira au panier s'il n'est signé d'un nom responsable et connu de nous ou s'il n'est de la main d'un correspondant dont nous connaissons l'écriture.

Cela coupera court à la campagne entreprise par une petite clique qui veut discréditer notre page de province en nous adressant sous des noms forgés de fausses relations de mariages ou de fêtes de famille.

LORETTE

Samedi matin le 10, M. Ferdinand Rheault, en entrant dans son étable, trouva deux de ses chevaux morts.

* * *

Mlle Doralice Mareoux nous a quittés mercredi, le 31 janvier, pour entrer chez les Soeurs Grises. Courage et persévérance à la jeune juvéniste.

* * *

M. Clément et sa soeur, Mlle Marie-Louise Lefrenière, de Swan Lake, étaient en promenade chez M. Alfred Manaigre, depuis une douzaine de jours, ainsi que MM. Napoléon Chepot, de Bruxelles, et Jos. Boulet, de Dunrea. Tous nous quittèrent mercredi matin pour retourner chacun chez ses parents.

* * *

Lundi matin le 5 février, le feu a pris dans la chapelle du couvent. Grâce au dévouement de M. Pierre Ferland, on l'éteignait sans trop de difficulté.

4 carreau.

SAINT-CLAUDE

C'est avec plaisir que nous apprenons la nouvelle que Georges Trois, bien connu d'entre nous, et actuellement sur le front, vient de recevoir un témoignage de sa bravoure et de son courage, la Croix de Guerre avec citation à l'ordre du régiment, ainsi conçue:

"Trois, Georges. Sergent IIme Cie, 62me Inf. S. P. 83. — Sous-officier d'une grande bravoure, toujours volontaire pour les missions périlleuses. Dans la nuit du 2 décembre 1916, apprenant que son capitaine venait d'être blessé, s'est élancé à son secours et l'a dégagé malgré la violence du bombardement."

Ce brave a bien mérité de la Patrie. Il fut le premier à quitter son logis pour se rendre en France dès le début des hostilités.

Envoyé dans la Somme, il tombait à la tête de sa compagnie, au moment où celle-ci poussait une charge à la baïonnete, frappé d'une balle qui l'avait traversé de part en part. De l'ambulance où il avait été transporté pour être soigné sommairement, il fut envoyé en Bretagne, où il achevait sa convalescence. A peine guéri il demandait à retourner sur le front et fut alors dirigé sur Verdun, et c'est sous cette ville qu'à la suite des nombreux exploits qu'il fit, il recevait en retour la Croix de Guerre.

Ce brave annonce sous peu son arrivée en permission, et quoique ceci ne soit point officiel, c'est avec impatience qu'on l'attend.

L'arc en ciel.

LAFLECHE, SASK.

Le 19 février a lieu un grand concert au profit de l'église et du couvent.

Le couvent compte actuellement plus de 40 pensionnaires et 60 externes.

En 1916 il y a eu dans la paroisse 35 baptêmes. Il est arrivé 20 nouvelles familles canadiennes et 18 nouvelles maisons ont été construites au village.

* * *

La fanfare s'est réorganisée ces jours-ci sous la direction de MM. T.-H. Bourassa et J. Rivard.

* * *

Cinq de nos "bachelors" sont en train de célébrer des noces en province de Québec.

* * *

Plusieurs acheteurs de terre sont déjà arrivés. Il y a de nombreuses demi-sections à louer ou à vendre à bas prix. Les "homesteaders" ont leur patente depuis quelque temps, et ceux qui ne veulent pas devenir vrais fermiers cherchent à vendre ou à louer.

* * *

Notre localité a expédié plus d'un million de minots de grain l'automne dernier, par ses 6 élévateurs.

* * *

Le système d'eau sera installé ce printemps au village, ainsi que le téléphone, qui fonctionne déjà à la campagne.

* * *

L'Association Franco-Canadienne a encore un certain nombre de brochures sur la paroisse. On peut les demander à M. le Secrétaire, Casier 4, Laflèche, Sask.

* * *

Dernièrement M. le docteur Foucault nous revenait de voyage de noces, et M. le docteur Belcourt arrivait aux honneurs de la paternité. Félicitations.

BENSON, SASK.

Il y a longtemps qu'on ne voit de nouvelles de nos alentours. Pourtant les gens sont bien vivants.

D'abord le 6 courant il y a eu une partie de cartes au profit de la Croix Rouge, chez M. N. Latimer. Nous nous sommes très bien amusés. L'heureuse gagnante du prix des dames fut Mlle Alma Leclair, un joli dessus de coussin; M. C. Armstrong gagnait le prix des messieurs. Le prix de consolation fut donné à Mlle Castle, mais elle était aussi joyeuse que les gagnants, car son prix valait bien les leurs. Un bon réveillon nous fut servi et tous se promettent de retourner à une autre partie de cartes qui aura lieu sous peu.

* * *

Notre nouveau curé, M. Dufresne, doit venir dire la messe ici le 25 courant, le mauvais temps l'ayant empêché de venir plus tôt. Espérons qu'il fera beau, car nous avons grande hâte de le connaître.

* * *

Comme la récolte de l'automne dernier n'a pas été très bonne, à cause de la rouille, beaucoup de gens craignent que ce blé ne soit pas bon pour la semence, de sorte que le Conseil a décidé de faire venir de la semence, pourvu qu'il ait assez de commandes. Cela ne fera pas défaut, car le chiffre des commandes atteint déjà 15,000 minots. Chacun a droit à une certaine quantité, payable avec délais, mais presque tous payent comptant. Preuve que nos cultivateurs ont encore de l'argent, malgré la méchante année. Ce blé coûtera à peu près $2 le minot.

* * *

M. T. Honan est parti pour Winnipeg visiter des amis.

* * *

Nous avons eu de gros froids et de bonnes tempêtes, mais maintenant il fait bien beau. Espérons que cela continuera.

Brise de l'Ouest.

WOLSELEY, SASK.

L'ange de la mort, toujours impitoyable, est venu arracher à l'affection des siens la personne de M. J.-L. Tourigny. Il s'est éteint, dimanche matin le 4 février, aux premières heures du jour. Comme un dernier rayon, un dernier zéphyr anime la fin d'un beau jour.

Dieu avait réservé à cet admirable vieillard une dernière consolation, une dernière joie terrestre; d'une main tremblante il bénissait ses enfants, quelques-uns venus de très loin, agenouillés à son chevet pour recueillir ses dernières paroles.

Cette mort met une draperie noire dans le ciel bleu de ses parents et amis. Depuis plusieurs années cette personne vénérable était habituellement dans les douleurs; aussi la mort l'a frappé, mais elle ne l'a pas surpris. Sa dévotion au Sacré-Coeur de Jésus et à tous les saints était admirable. Aussi, prêt à quitter l'horizon de la vie il murmurait ces paroles: "Sacré Coeur de Jésus, j'ai confiance en vous".

Il fut un des premiers pionniers de l'Ouest Canadien. Durant plus de dix années, il abrita sous son toit le prêtre missionnaire. Ses longues souffrances et ses actions vertueuses lui assurent une éternité heureuse.

Oui, élevons nos regards jusqu'au ciel, et là voyons dans la clarté divine celui que nous pleurons. Hélas! mon Dieu, que vos desseins sont douloureux et impénétrables parfois!

A la famille si cruellement éprouvée nous offrons les plus cordiales sympathies.

Brise du Soir.

OAK LAKE

Le concours d'épellation a eu lieu, tel qu'annoncé, le 14 courant. C'est Griswold qui est arrivé l'heureux concurrent. Notre école bilingue n'y a pas pris part.

* * *

M. Amédée Vachon est allé à Virden en voyage d'affaires, samedi dernier.

* * *

M. Richard Wright, vieillard de 85 ans, est sur la liste des malades.

* * *

M. le Curé a été appelé à Lenore pour administrer John, fils de Charles O'Donohue, dangereusement malade.

* * *

M. J. Carey est parti pour Rhine Sask., en visite chez sa fille, Mme Thos. O. Oswald.

* * *

La tempête sévit avec rage depuis hier.

E. A.

BROAD VALLEY,

Samedi, le 10 février, il se passa une charmante soirée offerte par M. Jacques Jubainville, pour fêter l'anniversaire de la naissance de sa femme. La soirée commença à 7 heures; l'on s'amusa bon train jusqu'à minuit. Après avoir pris un bon repas, on a eu le plaisir d'entendre quelques bons chanteurs et cantatrices, dont voici les noms: Mlle Salens et Mme Jules Rosy; M. Jean Chaise, M. Hébert, M. Poncelet et M. Jacques Jubainville.

M. Rondeau, d'Inwood, jouait du violon. M. Jos. Poncelet nous fit entendre de l'accordéon. On s'amusa jusqu'à 6 heures du matin, et chacun retourna chez lui le coeur joyeux d'avoir passé une si charmante soirée.

Un invité.

DELORAINE

Lundi matin le train emportait vers Winnipeg plusieurs de citoyens de Deloraine qui profitaient des fêtes pour rendre visite à leurs amis de la grande ville ou du "Petit Paris", puisque quelques-uns allèrent loger sur les bords de la Seine à Saint-Boniface. Entr'autres étaient M. et Mme Robitaille, Mme Buxton et son fils Georges, ainsi que Mme F.-C. Lalonde.

* * *

Deux autres dames, Mme Desender et Van Daele ont aussi pris la route de Saint-Boniface, mais ces dernières doivent subir chacune une opération. Souhaitons qu'elles nous reviennent guéries et heureuses avec les autres excursionnistes.

* * *

M. et Mme Arthur Halde, du presbytère de La Salle, sont en visite chez leur fils à Deloraine depuis le 6 février. Espérons qu'ils reviendront plus souvent maintenant qu'ils sont plus rapprochés d'ici.

* * *

M. et Mme Henri Rivière ont eu dernièrement la visite de leur fils, François, de Forget, Sask.

Salem.

SAINTE-AGATHE

Le dimanche gras eut lieu dans la salle Bourret une partie de cartes sous les auspices de l'Alliance Nationale. Environ cent soixante et quinze personnes étaient présentes. Parmi les nombreux étrangers, venus d'Aubigny, de Saint-Adolphe et d'ailleurs, il nous faisait plaisir de voir les joyeux abbés Desrosiers et Rousseau, ainsi que notre distingué préfet, M. Octave Leclair, de Saint-Adolphe.

Cette partie fut une des plus animées que nous ayons encore eues. Chacun rivalisait d'ambition, et après vingt-cinq parties l'on put constater que la marge entre le plus fort gagnant et le plus fort perdant n'était pas aussi grande que dans les parties précédentes. Cette fois encore la chance favorisa Mme Joseph Joyal; elle remporta le premier prix des dames. Le prix des demoiselles échut à Mlle Croteau et celui des hommes à M. Alfred Pilon. Les prix de consolation furent gagnés par Mme Marcel Brémault, Mlle Florentine Deslongchamps et M. B. Péloquin.



Après la distribution des prix, il y eut vente à l'enchère des différents objets donnés par des gens de la paroisse, après quoi l'on nous servit une délicieuse collation. "L'on boit, l'on mange et l'on fume" aussi joyeusement à la salle Bourret qu'au régiment des hussards. Si vous ne le croyez pas, demandez-le à M. l'abbé Rousseau

Après avoir pris un peu de forces, il y eut chant et déclamations. Nous remercions tout spécialement M. l'abbé Rousseau et M. le Dr Lemieux pour les charmants instants qu'ils nous firent passer, soit par leurs chants, soit par leurs déclamations comiques. Au premier nous disons: revenez encore; au second: soyez le bienvenu parmi nous.

Après quelques mots de remerciements par M. le Curé, l'on se sépara enchanté de la veillée du dimanche gras.

* * *

Mme D. Lemieux est arrivée jeudi soir. Elle vient rejoindre son mari, le docteur Lemieux, établi parmi nous depuis une quinzaine de jours.

* * *

Plusieurs gens d'ici sont allés voir le déraillement à Union Point, mais tous n'ont pas eu l'avantage de Donat.

Le Balafré.

SAINT-ALPHONSE

Lundi le 12, le R. P. Charles est parti pour se rendre Notre-Dame de Lourdes, faire une petite visite aux Révérends Pères. Malheureusement il ne les a pas trouvés, parce qu'ils se trouvaient à Somerset avec Mgr Dugas.

* * *

Vendredi, le 16, eut lieu dans la chapelle du couvent un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Ange Depape. Les parents et amis y assistaient.

* * *

Naissance

Alice-Marie-Joséphine, fille de Achille Devloo et de Alida Lombaert. Parrain, M. Joseph Hacault; marraine, Mme Cyrille Devloo.

* * *

SAINT-EUSTACHE

Nous apprenons avec double regret que le Rév. M. J.-O. Bastien, se préparant à aller voir pour une dernière fois sa mère mourante, a été obligé lui-même de s'arrêter à l'hôpital de Saint-Boniface et se mettre sous les soins des docteur Lachance et Laurendeau.

Mais comme une peine est rarement accompagnée d'aucune joie, nous saluons la présence pour quelque temps au milieu de nous du R. P. Mareiteaux, dont nous avons déjà apprécié les qualités lors d'un séjour de deux mois.

* * *

Le Rév. Père ne reste pas inoccupé. En arrivant il eut à faire l'enterrement de Valentine McKye, enfant de M. et Mme Jos. McKye. Le jour suivant il baptisa Maria-Justine, enfant de M. et Mme Charles McKye. Parrain et marraine: M. et Mme Dan McKiver. Aujourd'hui il a béni le mariage de Mlle Delia Pagé, fille de Mme Veuve Pagé, et de M. Louis Hogue, fils de M. et Mme J.-P. Hogue.

* * *

M. Damasse Carrière, gendre de Mme Veuve Pagé, ainsi que son cousin M. J. Carrière, sont venus d'Ituna, Sask., assister à la cérémonie.

* * *

M. Hervé Marsolais a dû quitter le collège de Saint-Boniface pendant quelque temps, pour cause de santé.

* * *

Mme Veuve St-Cyr est retenue chez elle depuis plusieurs semaines par une pneumonie.

* * *

M. J.-B. Ducharme, sr., de la Baie Saint-Paul, est aussi très malade.

* * *

Mme James Patton est de retour de l'hôpital en bonne voie de guérison de sa grave opération.

* * *

Mme Arthur Lachance a été voir cette semaine sa jeune fille, Mlle Flavie, pensionnaire au couvent de Sainte-Agathe.

M. Emerie Gagnon, de Sainte-Amélie, est venu passer le reste de l'hiver chez les MM. Laflèche.

* * *

M. et Mme Idovic Moreau, nos jeunes mariés de la semaine dernière, sont partis en voyage de noces à Wild Rice, Dakota.

* * *

M. Honoré Rivard est aussi en promenade au Dakota. Nous lui souhaitons un heureux voyage, et un prompt retour.

FANNYSTELLE

M. et Mme Willie Levasseur sont retournés à Gravelbourg, Sask., après avoir passé quelques jours en promenade ici chez son frère Delphis.

M. Levasseur s'est marié tout récemment à Mlle D. Harrison, de Saint-Joseph, Man. Nos meilleurs voeux de bonheur aux nouveaux époux.

* * *

M. Hormidas Desilets est de retour de Dinorivic, Ont., où il était employé tout récemment.

* * *

Les jours gras sont à nos portes, et il n'y a pas de mariage à l'horizon. Les temps sont durs! Et les mariages rares un peu partout, il est vrai.

* * *

M. et Mme R. Marcotte, de Winnipeg, sont en promenade chez leur oncle M. Pierre Painchaud, avant de partir pour Saint-Félix de Kingsey où, paraît-il, ils doivent résider à l'avenir.

* * *

M. Guilbert, de la Cie Comptoir Agricole, Limité, de Winnipeg, est de passage ici.

* * *

Nous regrettons vivement la maladie de Mme Chas Poitras, mère de notre dévoué curé. Elle subira une opération à l'hôpital de Saint-Boniface, ces jours-ci.

Nous espérons que sa maladie sera de courte durée et qu'elle nous reviendra sous peu parfaitement rétablie.

* * *

M. W.-H. Stevens est retenu chez lui par la maladie. Il est sous les soins du Dr Cunningham, de Carman.

* * *

A l'assemblée annuelle de l'Association d'Education Canadienne-française de Fannystelle, tenue dimanche après la grand'messe, M. Emile Guyot a été élu président, et M. Geo. Ménard membre du comité. Le cadre des officiers de la dite association pour l'année 1917 se lit comme suit:

Rév. J. Poitras, président honoraire; M. Emile Guyot, président; M. Philippe Painchaud, vice-président.

Il est à remarquer que M. Painchaud a été élu vice-président à l'assemblée ci-dessus mentionnée

Membres du Comité: MM. O. Hamel, Marcel Arnal, Henri Piché, Benjamin Arnal, Geo. Ménard. Joseph Painchaud a été élu secrétaire-trésorier.

Il nous fait plaisir de noter que l'Association d'Education a fait un bon travail dans un grand nombre de causes qui se sont présentées, et nous espérons que tous travailleront toujours au bien commun.

Yvonnic.

MARIAPOLIS

Mlle Lenore Lavack, de passage chez sa soeur Mme A. Allard, est retournée à Sainte-Anne.

* * *

M. O. Boucher, après un court séjour ici, est retourné à Sainte-Elizabeth.

* * *

M. Henri Trudel, soldat du 221e régiment, est venu pendant quelques jours goûter les joies et les douceurs du foyer familial.

* * *

Mlle A. Lussier est de retour de Montréal.

* * *

Mlle Yvonne Therrien est en visite chez sa cousine, Mme Allard.

* * *

M. Choquette et sa fille, Mlle Victorine, sont allés visiter leurs deux religieuses. Ils sont revenus enchantés de leur promenade.

* * *

Ainsi va le monde, l'un part, l'autre revient; son va et vient continuel apporte joie ou peine qui fait accueillir l'arrivant et regretter le disparu.

* * *

Certaine nouvelle venue d'un faux colporteur le télégraphe, le téléphone, je ne sais trop lequel, annonçait que la pêche serait fructueuse. On s'y rend, on y passe quelques jours, puis à la stupéfaction de tous, les poissons ne montrent aucun signe de vie. Avant d'aller passer une couple de jours sur un terrain aussi froid, les amis, assurez-vous; ne vous fiez plus à ces rapporteurs de fausses nouvelles qui, le plus souvent, se moquent et rient de votre crédulité.

Myosotis.

LAURIER

Les deux dernières parties de whist qui ont été données au profit de l'église de Laurier nous ont rapporté $50. C'est un montant qui n'est pas à dédaigner. Tout en passant d'agréables heures, on délie quelque peu sa bourse, et à la fin de la soirée nous sommes toujours étonnés du résultat. Merci à tous.

* * *

Plusieurs de nos fermiers se proposent d'acheter des charrues à vapeur. Nous demandons que les compagnies nous envoient des agents parlant les deux langues.

* * *

Il y a encore beaucoup de terrains à vendre dans notre localité et à des prix et conditions très modérés. M. Patrice Trottier s'occupe de ces choses sérieusement et se fera un plaisir de répondre à ceux qui désireront avoir des informations.

* * *

Nous apprenons que M. Arsène Gonin, qui a eu une jambe amputée à l'hôpital de Dauphin, est en voie de guérison. Il doit nous arriver dans quelques jours. Nous serons heureux de le revoir parmi nous.

X.

* * *

Le 9 février avait lieu dans l'école Fosbery une soirée de cartes organisée par les élèves de Mlle Leclan, au profit de l'église. A cette occasion, les dames ont préparé des boîtes des surprise contenant des articles utiles et agréables aux messieurs. Un goûter fut servi après la vente de ces boîtes.

SAINT-CHARLES

Mardi dernier, le 20 du courant, en notre église paroissiale, a été célébré le mariage de Mlle Clémentine Therrien avec M. Stephane Jeanson, de Saint-Boniface. Le R. P. Jos. Chaumont, o.m.i., a chanté la grand'messe et célébré la bénédiction nuptiale. Mlle Adèle Caron touchait l'orgue.

Les mariés étaient accompagnés de leur père respectif, M. Hormidas Therrien et Joseph Jeanson. Le garçon d'honneur et la fille d'honneur ont été M. Eldeas Jeanson et Mlle Anna Rougeau.

Un magnifique diner a été servi à la résidence de la famille Therrien. Y ont pris part le R. P. J. Chaumont, o.m.i., et le R. P. J. Therrien, o.m.i., cousins de la mariée, M. et Mme Henri Therrien, M. et Mme Ernest Therrien, M. J. Forcier et Damase Laflèche, et tous les membres de la famille.

Les deux époux sont partis pour leur nouveau foyer. Nos meilleurs voeux de bonheur les accompagnent.

LES PUNITIONS CHEZ LES PURITAINS

Qu'on nous permette de donner une faible idée des **blue laws** ou **lois bleues** de la Nouvelle-Angleterre, édictées à peu près à la même époque que celles dont nous venons de parler. Les **lois bleues** punissaient de mort l'enfant qui avait maudit ou frappé ses parents. Elles donnaient le droit de vie ou de mort au père sur son fils adulte coupable d'opiniâtreté et de rébellion. Elles punissaient le mensonge et le jurement d'une amende, du pilori et du fouet. L'usage du tabac était par elles sévèrement interdit. Elles imposaient pour un baiser donné ou reçu entre jeunes gens de différents sexes une admonition publique et une amende. Les ivrognes étaient fouettés. Le dimanche, il était défendu de voyager, de se promener dans son jardin, de cuire son dîner, de faire les lits, de balayer la maison, de se faire raser la barbe ou de se couper les cheveux. Le mari et la femme ne pouvaient s'embrasser le jour du Seigneur. Ils ne pouvaient non plus embrasser leurs enfants. Les lois bleues défendaient aussi de fêter Noël et les saints, de danser et de jouer d'autres instruments de musique que le tambour et la trompette. Défense était faite de fournir le vivre ou le couvert aux quakers et aux catholiques. Les quakers et les catholiques étaient bannis. S'ils revenaient, ils étaient punis de mort.

The Kenora and English River Railway Company

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à la présente session, d'un Loi incorporant une compagnie de chemin de fer sous le nom de "The Kenora and English River Railway Company" avec pouvoirs de construire et de faire fonctionner une ligne de chemin de fer commençant à un certain point de la ligne du Transcontinental dans le district de Kenora dans la province d'Ontario, à l'ouest de Superior Junction, traversant dans une direction nord et ouest la rivière English à l'ouest du lac Seul, puis, dans une direction nord et ouest le district Patricia, puis, dans une direction ouest et sud, la province du Manitoba jusqu'à la ville de Winnipeg dans la dite province, avec pouvoir d'acquérir et de développer, non pas par expropriation, de l'énergie électrique ou autre; de construire et de faire fonctionner des lignes téléphoniques ou télégraphiques et de faire payer pour l'emploi de ces lignes; de construire des navires et de les maintenir en service; de construire des quais et de s'en servir, des hôtels, etc., concurremment avec le programme de la compagnie; de conclure des arrangements avec d'autres compagnies; et tels autres pouvoirs généralement accordés aux compagnies de chemin de fer.

DENTON, GOVER et FIELD,
Avocats, etc.
Toronto, Ont.
Procureurs des requérants.

Daté ce 19me jour de janvier A. D. 1917.

L'A. C. J. C. au Manitoba

De toutes les guerres, celle contre l'école fut, est et sera la plus acharnée. Toutes les armes, toutes **les ruses** on les a essayées. Les assauts de Verdun ne sont qu'une image de ceux qu'on ne cesse de diriger contre l'école. Cet état de guerre ne trouvera pas de fin tant que les gouvernements empièteront sur les droits sacrés des parents et de l'Eglise, tant que l'Etat voudra mouler l'enfant selon ses vues politiques étroites de progrès matériel et passager.

Parmi ces moyens d'accaparer l'enfant se trouve l'école gratuite.

Voici le fond d'une étude qu'en a faite le camarade Albert Prince de **Provencher.**

L'école gratuite est un mensonge

Comprenons bien ce que signifient les mots "école gratuite". L'école gratuite, d'une façon générale, est une école ouverte à tous les enfants, sans exiger aucune contribution pécuniaire, de la part des enfants.

Il ya deux sortes d'écoles gratuites: l'école gratuite absolue et l'école gratuite relative ou réelle.

L'école gratuite absolue est celle dont l'autorité publique paye toutes les dépenses, au moyen des impôts, généralement sans exiger aucune contribution directe des parents, ou citoyens; cependant au Manitoba, nous avons les écoles gratuites absolues, et il y a une taxe scolaire.

C'est cette école gratuite absolue sous quelque forme qu'elle soit, que j'attaquerai parce qu'elle est mauvaise et parce qu'elle est incluse dans le plan de destruction religieuse entrepris par les Maçons et les Socialistes.

L'école gratuite relative ou réelle est celle dont les riches seuls payent les dépenses. Loin d'être blâmable cette forme d'école est conseillée et fut toujours encouragée par l'Eglise. Ecoutez ce qu'en dit M. D. Onclair.

"La gratuité réelle de l'instruction, l'histoire en fait foi, est le voeu et la pratique constante de l'Eglise. Elle existait anciennement dans les écoles épiscopales et les maîtrises. Peu après ce sont les ordres religieux enseignants qui l'ont pratiquée."

Abordons maintenant les arguments qui réfuteront l'école gratuite absolue.

1o Et d'abord l'école gratuite absolue est un mensonge: Avec l'école gratuite absolue, l'Etat entretient l'école, mais je vous demande, qui entretient l'Etat si ce n'est le contribuable?

Si l'Etat dépense mille piastres pour une école, les citoyens par les impôts, devront remettre mille piastres à l'Etat, car l'Etat ne fabrique pas l'argent; s'il dépense, le contribuable paye; voilà quelle sorte d'école gratuite offre l'Etat. Et pour vous convaincre que cette gratuité est un mensonge, écoutez ce qu'en dit le P. Vadon, dans les Etudes, des Pères Jésuites.

"Que ce mot de gratuité est joliment dit! Cette parole sonne bien à l'oreille du peuple, qui se paie aisément de paroles.

"Puisque l'Etat n'a pas d'autres ressources que celles qu'il puise dans la bourse des contribuables, ce seront ces derniers qui devront payer, à l'aide d'un nouvel impôt, l'immense somme exigée pour entretenir des écoles et des maîtres en nombre suffisant pour instruire les garçons et les filles de tout le pays.

"Ce nouvel impôt, les contribuables le paieront toute leur vie, même ceux qui n'ont pas d'enfants.

"Voilà une gratuité d'un nouveau genre, une gratuité très coûteuse! Et qui paiera cet impôt? C'est vous, contribuables; vous qui n'avez point d'enfant, ou n'en avez point à envoyer à l'école; c'est vous pères de famille pauvres, qui jusqu'ici avez trouvé parfaitement le moyen de faire élever gratuitement vos enfants. Au lieu de payer la rétribution scolaire, vous paierez l'impôt scolaire, vous paierez d'une autre façon, mais vous paierez davantage, voilà ce qu'il y a de plus clair."

2o La gratuité scolaire absolue est une injustice. Avant de développer l'argument il est bon de savoir ce qu'est la justice commutative et la justice distributive.

La justice commutative est une vertu inclinant l'homme privé à rendre à un autre homme privé son droit strict, et cela en ne lui remettant que juste ce qu'il en a reçu. C'est la justice stricte qui garde l'égalité arithmétique entre la chose reçue et la chose remise.

La justice distributive est une vertu qui incline le monarque, le chef, à distribuer les charges et les récompenses, les honneurs et les oblgations, selon les proportions des mérites et des capacités. La justice distributive diffère de la justice commutative en ce qu'elle ne garde pas une égalité arithmétique, mais une proportion géométrique.

Maintenant que nous savons ce qu'est la justice commutative et distributive en examinant quelque peu nous verrons que l'école gratuite absolue est en conflit avec la justice distributive. Il importe à la justice distributive que les charges soient distribuées de telle sorte que les pauvres ne soient pas tenus de payer autant que les riches; or dans le cas de l'école gratuite absolue, les pauvres payent autant que les riches; je conclus que l'école gratuite absolue va à l'encontre de la justice distributive.

La première proposition de cet argument est évidente par la définition même de la justice distributive. Quant à la seconde je la prouve ainsi: Dans le cas de l'école gratuite absolue les pauvres payent autant que les riches, car l'Etat prend comme taxe scolaire un pourcentage sur la propriété de chaque individu; et ainsi le pauvre paye autant que le riche, même réellement il paye plus. Car si un pour cent est l'impôt pour les écoles, un pauvre qui a une propriété évaluée à cent piastres donnera une piastre, et un riche qui a dix mille piastres donnera cent piastres. Cela est évident; mais il est aussi évident que pour un pauvre une piastre vaut beaucoup plus que ne valent cent piastres pour un riche. De là je conclus que le pauvre qui ne devrait pas payer du tout paye autant et même en réalité pays plus que le riche, et c'est là la gratuité scolaire!

L'école gratuite absolue est donc une injustice envers les pauvres, car elle leur enlève un privilège auquel il a droit par la charité que leur doivent les riches. Là où ne sont pas les écoles gratuites absolues, généralement les pauvres ne payent rien, ce sont les riches qui payent; un devoir de charité les oblige, avec le nouveau système tout disparait. Et cette injustice est plus révoltante et plus générale si les écoles gratuites absolues sont de telle sorte que les parents sont obligés en conscience de ne pas y envoyer leurs enfants. Le cas existe dans quelques villes du Manitoba; c'est le phénomène irrationnel de la double taxe scolaire. Permettez-moi de vous lire ce que dit à ce propos Mgr Paquet:

"La gratuité relative, c'était donc les riches payant pour les pauvres, les classes fortunées ou simplement aisées venant en aide aux classes nécessiteuses par des aumônes, des legs, des fondations ... La gratuité absolue de l'école multiplie les frais scolaires et grève inutilement les budgets de l'Etat.

"Plus que cela: sous les dehors d'une bienfaisance élevée et d'une générosité humanitaire, elle cache, à l'endroit des pauvres, un manque d'équité et presque une injustice. Le mot n'est pas trop fort. N'y a-t-il pas, en vérité, une sorte d'injustice à établir un système d'écoles qui ne se soutiennent que par une augmentation de charges pour les familles indigentes et une diminution correspondante d'obligations pécuniaires au profit des familles riches? C'est l'anomalie qui résulte de la gratuité scolaire générale. L'Etat en l'établissant semble faire aux citoyens pauvres une faveur. Ce n'est qu'une leurre. En effet, dans le système des écoles payantes, le devoir de les soutenir pèse à peu près uniquement sur les personnes d'une certaine aisance. Là où règne ce qu'on nomme la gratuité absolue, et ce qui n'est au fond, qu'une forme spéciale d'emploi des deniers publics, pauvres et riches, et, par suite de beaucoup d'impôts également onéreux de douane, de consommation, d'enregistrement, pauvres comme riches ont à porter le fardeau proportionnellement accru, de leur part contributive. On arrive, dit Mgr Freppel, à ce résultat étrange que, sous prétexte de gratuité absolue, l'école aura cessé d'être gratuite pour les pauvres, c'est-à-dire, précisément pour ceux qui en auraient le plus besoin, et que les riches seuls auront bénéficié d'une mesure qu'ils ne réclamaient en aucune façon."

L'école gratuite absolue est contre le droit naturel que les parents ont dans l'éducation des enfants. Les parents ont un droit direct inaliénable dans l'érection des écoles et dans l'éducation des enfants. L'Etat n'a qu'un droit subsidiaire, c'est-à-dire, s'il y avait un endroit où les parents seraient trop pauvres pour bâtir et entretenir une école, l'Etat aurait le droit de leur aider dans les dépenses, mais il n'aurait pas le droit de diriger l'école. De là il suit que par l'école gratuite absolue, l'Etat viole un droit direct et inalinéable des parents dans l'éducation des enfants.

4o L'école gratuite absolue est un vol. Personne ne niera que les écoles bâties et entretenues par l'Etat coûtent beaucoup plus cher que les écoles entretenues par les parents ou par une maîtrise; car l'Etat fait toujours les choses en grand, et il y a beaucoup de gaspillage. Or dans le cas des écoles gratuites absolues l'Etat fait les travaux. Donc par l'école gratuite absolue l'Etat fait un vol aux citoyens en les obligeant à payer plus qu'ils ne devraient.

5o La gratuité absolue détruit l'esprit de la famille. Tous sont d'accord à dire que l'esprit de famille est entretenu et conservé par les relations mutuelles entre les parents et les enfants, en tant que chaque partie accomplisse les devoirs qui lui sont propres. Or par l'école gratuite absolue ces relations et ces devoirs essentiels à l'unité familiale sont détruits; car le père n'ayant plus de soucis pour l'école si ce n'est de payer s'occupera très peu de l'éducation de l'enfant, et les enfants de leur côté ne voyant pas le père intéressé directement à leur instruction n'auront pour lui aucune reconnaissance; ils grandiront indépendant de la famille, et avant peu ils seront dispersés, n'ayant de leurs parents qu'un faible souvenir. C'est donc à bon droit que M. Onclair flétrit l'école gratuite absolue dans un passage que je me permets de vous lire.

"Elle prive le père de la noble satisfaction d'avoir élevé sa famille du fruit de ses sueurs et découronne ainsi l'autorité paternelle; lui enlève aussi tout souci pour l'instruction de ses enfants.

"Elle exempte les enfants du devoir de la reconnaissance; un fils ne devra plus, en fait d'instruction, rien à son père, rien à sa famille; il devra tout à l'Etat

"L'idée de famille, si affaiblie déjà dans la société moderne, recevra de ce côté une nouvelle atteinte."

6o L'école gratuite absolue fait oublier aux parents et aux enfants l'importance de l'éducation. Avec l'école gratuite absolue, l'Etat se charge de l'éducation de l'enfant, alors, naturellement les parents en oublient l'importance. Les enfants de leur côté n'étant pas exhortés par les parents, ou ne l'étant que mollement, n'ont aucun scrupule de faire la paresse ou l'école buissonnière. Permettez-moi devons lire un passage de Mgr Paquet là-dessus:

"Aux yeux des parents et de leurs enfants la gratuité absolue de l'instruction en rabaisse singulièrement le prix. Les parents, voyant l'Etat prendre à sa charge l'éducation, s'en désintéressent; leur ardeur s'émousse; leur zèle se ralentit. Les enfants de leur côté moins astreints au travail et à l'assiduité par leurs parents, suivent plus volontiers l'instinct de leur indolence naturelle, et n'éprouvent aucun scrupule à faire l'école buissonnière. Pense-t-on, remarque à ce sujet Lavollée, que l'école gratuite sera plus assidument fréquentée que l'école payante? Ce serait une singulière illusion que dissipent et l'expérience des pays voisins et la nôtre, et la connaissance du caractère populaire. L'assiduité scolaire n'est-elle pas aussi grande, sinon plus grande, dans les écoles libres et payantes, que dans les écoles officielles et gratuites? Personne ne s'en étonnera parmi ceux qui ont vu de près le paysan et l'ouvrier; car on sait qu'il n'attache réellement de prix qu'à ce qu'il a payé."

Voilà l'école gratuite absolue telle qu'elle est. Tout nous encourage à la repousser. Des génies au Moyen-Age et dans les temps modernes l'ont flétrie. Nous avons vu tous les ravages qu'elle peut causer dans la famille et chez l'enfant. Ce sont là des maux qu'il faut réprouver; ils sont trop néfastes pour que nous les laissions grandir sans au moins travailler de toutes nos énergies à en détruire la cause, l'école gratuite absolue.

Frotez-en le dos. — Une vigoureuse friction avec l'Huile Electrique du docteur Thomas guérira votre dos malade. La peau absorbera immédiatement l'huile qui pénètrera les tissus et apportera un prompt soulagement. Faites l'essai de cette huile et vous serez convaincus de sa valeur. La douleur disparaît dès que l'huile pénètre dans les tissus. La guérison paraît se faire magiquement.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout indivdu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque annee au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts Prix $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300 Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée





Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Norbert Jutras, jusqu'ici comptable en chef de la compagnie qui publie la **Liberté** a consenti à s'occuper à l'avenir d'une façon toute spéciale de notre clientèle de langue française. M. Jutras donnera une attention toute particulière aux clients de langue française de Winnipeg et de Saint-Boniface. Nous avons cependant la joie d'apprendre à nos amis qu'il visitera aussi les paroisses françaises du Manitoba. Ce sera une excellente occasion pour la population française de la campagne de faire faire à bon marché et sans peine ses impressions françaises ou anglaises.

Inutile de présenter longuement à nos lecteurs notre talentueux jeune représentant.

M. Norbert Jutras a su, par sa grande connaissance des affaires, se créer une situation enviable dans les cercles commerciaux et industriels. Sa jovialité légendaire lui a ouvert tous les milieux. Peu d'agents peuvent se vanter d'être bienvenus, et cependant c'est toujours une heureuse surprise que sa visite.

Son talent de collecteur est au-dessus de tout éloge; et son tact et sa brillante intelligence surent plus d'une fois arrêter bien des rebuffades.

Mais le grand succès de sa vie commerciale est sans contredit son savoir-faire et sa grande tenacité comme agent d'annonces Dans cette branche de ses nombreuses occupations, il excelle et peu peuvent prétendre à autant de succès

Là ne s'arrête pas son champ d'action. Nos clients français auront toujours dans la personne de M. Jutras un attentif et diligent attendant. M. Jutras se rendra à toute invitation et ses connaissances approfondies de l'imprimerie lui permettront de faire des estimés sur place et de donner toutes les informations nécessaires; M. N. Jutras se place spécialement à la disposition de la clientèle de langue française de la West Canada Publishing Co. Ltd., et notre compagnie d'impression en ajoutant le nom de M. Jutras à sa liste à titre de représentant s'assure d'avance d'un magnifique succès.

Nous sommes assurés que la réussite seule peut couronner de si désintéressés efforts et nous souhaitons à M. Norbert Jutras, pour le bien de tous, un franc succès.



* * *

Il arriva juste à temps. "La caisse-échantillon de Novoro", écrit M. Alfred Dauvin, de Monassen, Pa., "est arrivée juste à temps pour empêcher que la visite du médecin soit nécessaire. Ma fille, âgée de douze ans, arriva de l'école et était si malade qu'elle ne pouvait pas tenir sa tête en l'air, elle avait une forte fièvre. Je lui donnai immédiatement une dose de Novoro qui la fit transpirer fortement. Une heure après elle se leva et fut bien. Le jour suivant ce fut le tour de ma femme d'être malade; elle eut des frissons et mal à la gorge, et elle dut se mettre au lit. Le Novoro du Dr Pierre lui rendit la santé dans l'espace de deux jours. Nous sommes très satisfaits de ce qu'il a fait pour nous."

Il n'y a probablement aucune médecine connue qui soit aussi étroitement liée avec la famille que l'est le Novoro du Dr Pierre. Un usage constant de plus d'un siècle à démontré les mérites de ce vieux, simple remède herbeux. Aucun cas ne fut assez grave et aucune maladie assez sérieuse pour que le Novoro n'ait pu apporter du soulagement. Ce n'est pas un remède de pharmacie. Des agents spéciaux le fournissent au public directement du laboratoire. Si vous ne connaissez pas d'agents dans votre voisinage, écrivez aux seuls fabricants, le Dr Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill., E.-U. d'A.

Le Novoro du Dr Pierre est délivré au Canada, absolument libre

AU COLLEGE

Il m'est très agréable de dire que la soirée musicale organisée au profit de la Saint-Vincent de Paul a atteint le plein succès.

Puisque les petits chantres de la Sainte-Chapelle ont rempli la première partie du programme, il convient de leur offrir nos premières félicitations pour leur jeu facile, leur mine éveillée, leurs chants admirablement exécutés, et le choix des morceaux qui leur ont valu des applaudissements aussi généreux que mérités, et c'est peu dire. Si ces "gredins" d'enfants ont chanté aussi merveilleusement devant M. le Doyen, de ce qu'ils ont dû en avoir de bonbons, de gâteaux "et in saecula in saeculorum!"

Et s'ils souffrent un peu des conséquences de leur gourmandise, "Monseigneur" se frappera la poitrine en disant: "Mea culpa!"

Ce Baptiste est inconcevable, et ce n'est pas sa faute s'il nous reste encore du rire dans le corps. Pauvre homme! il est évident que la pourpre le gêne et que l'anneau pastorale est seulement de passage à son doigt. Quel soin il en prend! Tout de même, Messire le Chantre, — superbe en tous points, — lui a serré la main, "la main d'un Suisse" et lui a demandé sa bénédiction!...

Mais vite, passons! Si nous ne nous sommes pas ennuyés en attendant le grand artiste belge, nous devons dire que son bienveillant concours a délicieusement réjoui les oreilles anxieuses de l'entendre.

Nico Poppeldoff n'a pas déçu notre attente, et je ne saurais pas mieux lui parler d'ardente admiration ici, que ne l'ont fait l'attention et les rappels prolongés du nombreux et sympathique auditoire qui avait l'excellente fortune de l'écouter.

M. Gee, dont la réputation de pianiste n'est plus à faire, a droit aussi à nos félicitations chaleureuses, et nous ne savons lequel admirer le plus, du virtuose belge avec son violon, ou du peu banal accompagnateur à son piano.

M. Jean Préfontaine, comme savant chimiste, a su nous captiver de façon habile et a récolté ce qu'il attendait, c'est-à-dire "nos applaudissements frénétiques".

L'orchestre des jeunes gens ont su comme toujours faire vibrer d'une façon magistrale les cordes patriotiques de l'âme canadienne.

SAINT-BONIFACE

Baptêmes

Le 11 février. — Marie-Antoinette, fille de Jean-Baptiste Poitras et de Anna Lachance.

Le 14 février—Marie-Louise, fille de Gérald Parker et de Marie-Louise Bourgeault.

* * *

Mariages

Le 12 février. — William Gagnon et Henriette Parisien.

Le 17 février. — Georges Martel et Albertine Guilbault.

* * *

Sépultures

Le 11 février. — Maurice, fils de Louis-Paul, décédé le 9 courant à l'âge de quatre ans et neuf mois.

Le 15 février. — Henri, fils de Joseph Patry et de Marie-Rose Audette, décédé le 14 courant, à l'âge de trois mois.

FORESTIERS CATHOLIQUES

Les Forestiers Catholiques donneront un grand concours de parties de cartes, jeudi prochain, 22 février courant, dans leur salle, au No 66 avenue Provencher, au-dessus du restaurant Cortoriero. Entrée gratuite; jolis prix à gagner. Un orchestre de première classe fera entendre de la belle musique. Venez en foule. Portes ouvertes à 7 heures et demi.

ALLIANCE FRANCAISE

Le R. P. de Mangaleere, s.j., occupait la chaire des conférences jeudi soir dernier. Il nous parla de "La Belgique et la guerre". Rarement conférencier a obtenu à l'Alliance Française pareil succès.

On nous apprend que Saint-Boniface aura bientôt le plaisir d'entendre le R. P. de Mangaleere, s.j., traiter le même sujet sous les auspices d'une de nos soaciétés canadiennes.

ON DEMANDE

Une institutrice bilingue pour l'école Campeau, No 1418.

L.-E.-J. GAGNON,
Sec.-Trés.

A VENDRE

Ancienne maison de pension située au centre du village de Saint-Pierre-Jolys, Man., est à vendre, avec un lot de terre. On pourra prendre tous les renseignements auprès du propriétaire qui est M. Ferdinand Marcotte.